

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté

38, Avenue de Pérolles Fribourg
PRIX DES ABONNEMENTS :

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Franc. 2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	Fr. suis. 4.50	10.—	19.—	38.—

Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité

Rue de Romont, 2

FRIBOURG

Tél. 6.40 & 6.41

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg	8 ct. 1/2	Le millimètre
Suisse	10 »	de hauteur
Etranger	12 »	sur une
Réclame	25 »	colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

L'affaire de Mandchourie à Genève. Résultats des élections belges. Croates et gouvernement yougoslave. Compagnie pétrolière et Perse.

Le Conseil de la Société des nations a poursuivi hier matin, lundi, l'examen du rapport Lytton sur le conflit sino-japonais et sur l'Etat mandchou. Le délégué du Japon a déclaré que son gouvernement maintenait la réserve qu'il avait formulée au sujet de l'application de l'article 15 du pacte. Le Conseil a alors clos la discussion du rapport Lytton et a décidé, à l'unanimité moins une abstention (Japon), de renvoyer ce rapport à l'Assemblée générale extraordinaire.

M. Hymans (Belgique), président de cette Assemblée, l'a convoquée pour le mardi 6 décembre, à 11 heures du matin. L'ordre du jour de la session comporte deux questions : 1° Appel du gouvernement chinois ; 2° Résolution du Conseil qui soumet à l'Assemblée, pour approbation, la nomination de M. Avenol (France) comme secrétaire général de la Société des nations.

M. Hymans a, d'autre part, convoqué le comité des 19, qui avait été chargé par l'Assemblée générale extraordinaire de suivre les affaires d'Extrême-Orient, pour jeudi 1^{er} décembre.

Dans les milieux officiels japonais, on fait remarquer que la Société des nations ne doit s'occuper que du conflit sino-japonais et qu'elle n'a aucune compétence pour intervenir dans l'affaire de l'Etat mandchou.

Les catholiques belges, menés à la lutte par M. de Broqueville, premier-ministre, et par M. Renkin, son prédécesseur à la présidence du Conseil, ont remporté dimanche une belle victoire.

Luttant vigoureusement contre les socialistes, ils ont affirmé leur attachement aux principes du respect de la famille, de la propriété, de la défense de l'ordre, de la sécurité nationale et des entreprises privées.

Après les évènements belges, qui, dans une adresse collective, ont rappelé aux électeurs catholiques leur devoir de voter et de bien voter, les chefs du parti ont fait remarquer le danger que pouvaient avoir, au point de vue catholique, non seulement un succès socialiste, mais aussi la formation éventuelle d'un Cartel libéral-socialiste : fin des subsides aux écoles privées, fin de l'enseignement religieux dans les écoles de l'Etat, achèvement sûr vers l'Ecole unique, but visé par les socialistes et par de nombreux libéraux.

Ce problème si grave a d'ailleurs un côté financier qui n'était pas plus rassurant. La « nationalisation de l'enseignement » augmenterait les dépenses de l'enseignement public de 200 millions de francs, qu'il faudrait demander à de nouveaux impôts. Les Belges, dans leur ensemble, seraient donc frappés par de telles mesures.

Autrefois, profondément divisé, le parti catholique s'est présenté, dimanche, sinon partout uni, tout au moins sans que les ailes extrêmes se fussent livrées les batailles de naguère. Aussi M. de Broqueville a-t-il pu, à la veille du scrutin, tirer de la nouvelle situation les meilleures espérances « pour faire triompher dans le pays l'ordre chrétien, un ordre basé sur les enseignements pontificaux, qui ne sont que l'interprétation de la doctrine du Christ ».

Du moment que le mot d'ordre était suivi, le succès devait répondre à ces vœux.

Les gains et les pertes se répartissent comme suit pour tout le pays : gains : catholiques, 3 ; socialistes, 3 ; communistes, 2. Pertes : libéraux, 4 ; nationalistes flamands, 3 ; isolés, 1.

La nouvelle Chambre comprendra 79 catholiques (76), 73 socialistes (70), 24 libéraux (28), 8 nationalistes flamands (11), 3 communistes (1).

Parmi les candidats battus, on signale M. Forthomme, libéral, qui fut ministre dans le cabinet Renkin et qui a été évincé à Verviers (Liège) par un socialiste.

Le succès du parti catholique est donc malheureusement accompagné d'une avance socialiste et d'un progrès communiste.

Rappelons que, depuis les élections de mai 1929, le pays a été gouverné par une coalition catholique - libérale, présidée d'abord, jusqu'au 21 mai 1931, par M. Henri Jaspar et, à partir du 5 juin 1931, par M. Jules Renkin. Après la démission du cabinet Renkin, le 18 octobre 1932, le gouvernement catholique-libéral actuel a été formé sous la présidence du comte Charles de Broqueville.

Il y a quelques jours, un certain nombre de personnalités politiques, membres du comité directeur de la coalition paysanne démocrate (opposition), ont tenu à Zagreb, en Croatie, une réunion à l'issue de laquelle une résolution a été adoptée pour flétrir la prédominance de la nationalité serbe dans l'Etat yougoslave, prédominance dont, ajoute le document en question, tous les autres peuples de la monarchie ont eu à souffrir, notamment pendant la dictature. La coalition paysanne démocrate est d'avis que l'Etat devra être désormais une association libre de tous-les peuples yougoslaves, avec une parfaite égalité de droits.

La déclaration de l'opposition a provoqué à Belgrade une très grande sensation. La presse de la capitale a repris les polémiques de naguère avec les Croates. On se demande si on n'est pas à la veille d'une nouvelle orientation de la politique intérieure yougoslave. Les uns vont jusqu'à parler de la possibilité d'une nouvelle dictature.

En autorisant la publication de ce manifeste, le gouvernement semble avoir eu l'intention de porter devant l'opinion publique cette question croate, qu'on n'a pas su ou pas pu résoudre pendant la dictature.

Mais que sortira-t-il de bon de cette discussion ? Les milieux politiques de Belgrade se résoudront-ils à faire des concessions qui n'ont que trop tardé ? Le gouvernement prendra-t-il prétexte de cette déclaration pour mener contre l'opposition une nouvelle et vaine campagne ? Il nous paraît que le cabinet yougoslave, qui doit faire face à de nombreuses difficultés, n'a plus guère d'erreurs à commettre. Les circonstances extérieures : l'indifférence roumaine, l'hostilité bulgare, la froideur italienne, l'animosité hongroise, commandent, à l'intérieur, un juste règlement des problèmes en suspens.

Le gouvernement persan a annulé la concession qu'il avait accordée à la puissante compagnie pétrolière Anglo-Persian Oil.

La dénonciation de cet accord est l'aboutissant d'une période critique, au cours de laquelle les relations entre le gouvernement persan et la compagnie se sont tendues de plus en plus, à cause, notamment, de la diminution continue des recettes de la société.

Cet état de choses a été attribué à la baisse des prix mondiaux et à la réduction des exportations, ainsi, dit-on, qu'à la concurrence des pétroles soviétiques vendus à perte (*dumping*). Le gouvernement britannique étant le plus gros actionnaire de l'Anglo-Persian, qui est le fournisseur de l'Amirauté, le cabinet de Londres discutera certainement cette question lors de sa prochaine réunion.

En dénonçant son accord avec l'Anglo-Persian, le gouvernement de Téhéran a cependant fait savoir qu'il était prêt à discuter les termes d'un nouvel accord. Mais les nouvelles propositions n'ont pas encore été reçues. Par ailleurs, la société pétrolière a fait savoir au gouvernement persan qu'il n'existait dans les accords aucune clause d'annulation et que, en conséquence, elle ne pouvait accepter la notification qui lui a été faite.

Il ne serait pas impossible que la décision du gouvernement de Téhéran lui eût été suggérée par Moscou, dont on connaît l'action en Asie.

Défense nationale

Coup d'œil sur nos troupes de milices

Il convient, croyons-nous, à la suite de notre article qui touchait aux troubles récents de Genève et de Lausanne (*La Liberté* du 22 novembre), de consacrer quelques lignes également à notre armée, à nos milices nationales. Cette question est, sinon urgente, du moins d'une actualité absolue, car plusieurs grands journaux étrangers ont eu devoir émettre des appréciations sur la valeur de nos milices à propos de l'émeute de Genève.

Il convient également, en pareille matière, puisque la situation l'exige, de reprendre ici certains points auxquels le sujet que nous traitons est directement rattaché. Avant que la tentative extrémiste de Genève ait eu lieu, les débats roulant autour de la conférence internationale pour la réduction des armements ont amené dans la discussion certaines propositions officielles concernant la valeur et les possibilités des troupes de milices. Ce sujet, à titre d'étude technique, n'est d'ailleurs pas nouveau. A diverses occasions, des officiers supérieurs étrangers — hommes de métier — n'ont pas caché la réelle valeur défensive de nos milices suisses et ont reconnu les résultats, jugés même par les uns surprenants, obtenus en Suisse par notre organisation militaire. Ces officiers ont souligné d'autre part que, si le système de milices convenait à notre pays, il ne pourrait être adapté avec succès à de grands Etats, dont les besoins sont particuliers. Il convient à la Suisse, peuple attaché fermement à son indépendance, acceptant librement les sacrifices voulus, se soumettant aux obligations militaires que commandent les événements.

Il n'est d'ailleurs que d'étudier l'esprit de la grande majorité de nos hommes aux cours de répétition, dans le cadre d'une section ou dans celui d'une compagnie, pour saisir la ferme volonté de tous — à part l'exception que constituent ici et là quelques têtes brûlées habilement échauffées par les meneurs communistes et par les professionnels du défaitisme — de servir le pays et de le bien servir. Par sa discipline magnifique, par sa tenue exemplaire, par la conscience que tous, officiers, sous-officiers et soldats, ont mise à remplir leur mission, le régiment valaisain a démontré à Genève, dans les journées tragiques que nous savons, les résultats que peut obtenir une troupe de milices, instruite correctement, et surtout commandée par des chefs dignes de leur titre, conscients de leurs devoirs, de leur tâche et de leurs responsabilités. Dans le cadre de nos milices nationales, plus encore que dans celui d'une armée permanente, un chef de bataillon, un commandant de compagnie, un chef de section doivent maintenir un contact étroit avec l'homme dans le rang ; ils doivent connaître personnellement leurs subordonnés, s'occuper d'eux non seulement sous les drapeaux, mais aussi dans la vie civile — mission qui est encore trop délaissée dans quelques-unes de nos troupes — afin qu'au jour où les événements l'ordonnent officiers et soldats ne constituent qu'un tout, animés du même esprit de sacrifice, du même désir de compréhension réciproque. Cet esprit est celui qui doit être façonné dans toutes nos unités. Il existe déjà dans la majorité de nos bataillons ; il sied de le maintenir plus que jamais et de le développer dans celles de nos unités où il paraîtrait ne pas présenter la fermeté voulue.

Comme nous le disions au début de cet article, les troubles de Genève ont donné lieu à divers commentaires dans de grands journaux étrangers. Il ne nous appartient pas d'analyser les raisons qui ont provoqué ces commentaires concernant précisément nos troupes de milices, en un mot, l'armée suisse. Comme l'a fait remarquer M. Eugène Fabre, rédacteur en chef de *La Suisse*, notre franc, lui aussi, a été attaqué et l'on a cherché, dans certains milieux, en saisissant l'occasion de l'émeute genevoise, à porter même préjudice à notre tourisme national. Nous ne faisons ici que signaler ces manœuvres pour nous attacher plutôt à réfuter les arguments lancés à l'effet, sinon de saper notre armée, du moins, en amoindrir la force morale.

Dans cet ordre d'idées, il a été écrit, hors de nos frontières — et l'on comprend que semblables affirmations fassent le jeu de tous ceux qui combattent à la fois la religion, la famille et la patrie — que les récents incidents genevois avaient démontré l'impossibilité pour une troupe de milices de maintenir l'ordre de la rue et, par conséquent, d'assurer la défense nationale. On ne saurait être plus à côté de la vérité. Juger six divisions de milices, établir la valeur et les possibilités de ces unités sur quelques faits locaux, provenant d'éléments isolés, c'est généraliser d'une façon inadmissible.

Par contre, ces affirmations — qui ne visent pas, nous osons l'espérer, spécialement la Suisse, mais plutôt certains plans susceptibles d'être déposés à la conférence que dirige

M. Henderson — trouvent déjà dans notre pays, dans les rangs de personnes non prévenues, un écho qui ne demande qu'à se répéter. Depuis longtemps déjà, les extrémistes, auxquels viennent se mêler les voix des pacifistes, sincères ou non, et des utopistes, proclament l'impossibilité pour notre armée de remplir la tâche pour laquelle elle est entraînée, exposent que nos troupes ne sauraient résister à une violation de nos frontières, et cherchent ainsi à miner la seule de nos institutions nationales capable encore, à l'heure du danger, de monter la garde et de faire respecter notre indépendance. Il convient donc, devant la gravité de ce problème, de réagir sans retard. Il y a trop longtemps que des campagnes méthodiques d'insinuations sont entretenues et autorisées, dirigées non sans adresse contre nos institutions nationales. Laissera-t-on ces manœuvres se propager encore, se développer peut-être ?

Genève fut une leçon dont nous ne saurions assez nous souvenir. Que les éléments communistes aient réussi à détourner de leur devoir certains « éléments » préparés au sein du régiment genevois est un exemple aussi à méditer. A l'heure présente, notre troupe dans son ensemble — et l'image de ce régiment valaisain est bien faite pour nous en donner l'assurance — possède un moral élevé, un esprit de premier ordre. Il convient au corps des officiers subalternes en tout premier lieu, à nos sous-officiers aussi, de maintenir ce moral et cet esprit, de le développer en s'attachant toujours davantage à l'homme dans le rang, en faisant preuve d'intelligence raisonnée, de psychologie et de compréhension, aptitudes de chefs conscients de leurs devoirs. Il est probable, pour ne pas dire certain, que, en faisant montre de ces qualités, les chefs de sections des bataillons genevois sauront conserver à leurs hommes le patriotisme qui n'a jamais fait défaut, jusqu'ici, aux troupes de ce canton. Un officier de milice, on ne saurait trop le rappeler, a, parmi ses devoirs de chef, l'obligation, tout en façonnant la discipline du soldat, de se rapprocher de son subordonné, qui n'est pas un simple numéro, mais un citoyen. Et c'est bien la raison pour laquelle l'armée est non seulement en Suisse un instrument de défense, mais aussi une école de civisme.

Sous le titre « La leçon de Genève », le quotidien *La France militaire* de Paris a publié une étude où nous relevons ces constatations : « A force de laisser le champ libre aux puissances de désordre, la révolution vient à l'heure où l'on s'y attend le moins. Pour un motif futile, la lie des bas-fonds prend le dessus. Les troupes de choc, exercées, entraînées, armées depuis les matraques jusqu'aux revolvers, sans oublier le poivre, répondent avec ensemble aux ordres des meneurs des cellules : tenez la rue, tenez-la bien ! Trop de gens, inconsciemment, par un snobisme imaginaire, dans les salons... d'avant-garde, comme dans les commissions parlementaires, font le jeu des Soviets et de la III^{me} Internationale. »

Nous avons la possibilité, en Suisse, de réagir. Espérons que novembre 1918 et novembre 1932 auront été suffisants pour instruire les indécis. Ernest Nef.

GRAND CONSEIL DE GENÈVE

Pour réduire le déficit du budget genevois, un député du groupe chrétien-social a proposé au Grand Conseil de suspendre dès le 1^{er} janvier 1933 jusqu'au 31 décembre 1935 les versements de l'Etat pour l'amortissement du déficit technique de la caisse de prévoyance du personnel enseignant et des fonctionnaires de l'administration cantonale ainsi que de la caisse de prévoyance de la police. L'auteur de ce projet estime à 1.361.822 fr. l'économie qui résulterait de son adoption.

Un autre député, de l'Union nationale, propose une adjonction à l'article du code pénal genevois, punissant de six jours à 3 ans de prison et de 30 à 2000 fr. d'amende celui qui, par malveillance et sachant la fausseté de ses informations, aurait porté au crédit d'autrui une atteinte notable ou l'aura gravement compromis.

Au parti conservateur suisse

Afin d'éviter des malentendus, voici la teneur exacte de la proposition faite par M. Escher, conseiller d'Etat, au congrès conservateur de Lucerne :

Le groupe du parti conservateur est invité à examiner la question de savoir si une modification ne pourrait pas être effectuée dans le budget militaire dans le sens que tous les cours de répétition soient suspendus pendant un an ou que, pendant deux ans, des cours de répétition n'aient lieu que dans trois divisions par an. Les économies ainsi réalisées devraient être utilisées pour augmenter les réserves de nos arsenaux. Cela donnerait ainsi du travail à nos petits artisans, tailleurs, selliers, serruriers, etc. Le groupe est invité à présenter des propositions éventuelles à ce sujet.

AU PAYS VALAISAN

Un nouveau projet de loi sur l'assurance contre l'incendie. — L'ère des économies. — Les conseils généraux.

Sion, 28 novembre. On se souvient de l'échec retentissant éprouvé, voici deux ans, par le projet de loi sur l'assurance obligatoire contre l'incendie, projet que le corps électoral a repoussé par 15.985 voix contre 8.834, alors que le Grand Conseil s'y était montré favorable à la quasi unanimité. La réaction vigoureuse des compagnies d'assurance, qui voyaient leurs intérêts menacés, le reproche d'étatisation ou de centralisation et surtout, peut-être, la perspective peu engageante, dans un pays à ressources limitées, de payer des primes, ont été les principales causes de l'insuccès du projet.

Au lendemain du verdict populaire, des voix se sont déjà fait entendre qui conseillaient de remettre l'ouvrage sur le métier en prévoyant, cette fois, l'obligation de l'assurance par les compagnies sous le contrôle de l'Etat. Or, une motion vient d'être déposée au Grand Conseil, demandant que cette question de l'assurance obligatoire contre l'incendie soit de nouveau étudiée par le Conseil d'Etat et qu'un second projet soit présenté aux délibérations de la Haute-Assemblée à la session de mai 1933.

C'est que le besoin se fait sentir impérieusement, chez nous plus qu'ailleurs parce que les constructions en bois dominant, d'éviter à nos populations montagnardes principalement les conséquences d'une catastrophe, hélas ! toujours possible. Depuis Torgon et Lourtier de douloureuse mémoire, nous avons eu Chandolin de Savèze et surtout Blitzingen. Décidément, cela ne peut plus aller ainsi ; nous ne pouvons plus déceintement tendre la main à nos Confédérés, cependant toujours si généreux, quand le malheur nous frappe, lorsque nous avons nous-mêmes le moyen de nous prémunir par l'assurance.

Il y a donc lieu d'espérer que, instruits par l'expérience, nos législateurs mettront sous toit un projet qui aura l'agrément de la grande majorité du corps électoral et que, cette fois, les opposants se changeront en acceptants.

La question des traitements des fonctionnaires de l'administration cantonale ne devait pas plus passer inaperçue en Valais que chez nos Confédérés. Elle est effectivement venue sur le tapis au cours de la discussion par le Grand Conseil du budget de l'Etat pour l'exercice 1933. Le message gouvernemental accompagnant le budget ne préconisait pas de réduction proprement dite des traitements, mais la suppression momentanée de l'augmentation annuelle de cent francs dont bénéficie tout employé n'ayant pas encore atteint le maximum de salaire dévolu à la classe à laquelle il se rattache.

Ce mode de faire n'a pas prévalu au sein de la Haute-Assemblée. Le Conseil d'Etat a été chargé de présenter pour la seconde partie de la session, qui se déroulera au mois de janvier, un rapport précis sur la réduction générale des dépenses, voire du personnel lui-même. Les traitements ne subiraient de réduction que dans la limite où il aura été possible de comprimer ces dépenses dans une mesure assez sensible. De toutes façons, aucune baisse n'interviendra avant le début de l'été ; au reste, les traitements du personnel de l'administration cantonale valaisanne ne sont pas exagérés ; ils ne sauraient, en tout cas, être comparés à ceux des fonctionnaires fédéraux ni à ceux de la plupart des autres cantons confédérés.

A teneur de l'article 73 de la loi du 23 mai 1908 sur les élections et votations, toute commune dont la population est supérieure à 700 âmes peut nommer un conseil général, si la majorité de l'assemblée primaire (des électeurs) le décide. Il suffit que le cinquième des électeurs d'une commune en fasse la demande au conseil communal, au moins un mois avant le renouvellement du mandat de celui-ci, pour que l'assemblée primaire ait à se prononcer sur son acceptation ou son rejet.

Le conseil général se compose de 20 à 60 membres suivant l'importance du chiffre de population. Tout citoyen ayant droit de vote dans la commune peut en faire partie, à l'exception, naturellement, des conseillers municipaux. L'existence du conseil général est maintenue aussi longtemps que l'assemblée primaire n'en aura pas demandé la suppression ; ce conseil exerce dans la commune les attributions dévolues à l'assemblée primaire en matière d'administration communale.

Disons franchement qu'assez peu de communes ont profité des dispositions de l'article précité. La création des conseils généraux répondait en somme aux vœux des citoyens déplorant le peu de fréquentation des assemblées primaires. Cependant, à la longue, ce rouage s'est révélé inutile ; on a laissé petit à petit s'éteindre les conseils généraux. Chaque quatre ans, on annonçait le décès de l'un ou

l'autre d'entre eux : ils auront bientôt tous dépassé.

La grande commune montagnarde de Bagnes vient de décider à son tour la suppression de son conseil général. C'était, sauf erreur, la seule commune alpestre qui l'eût introduit. Du point de vue purement civique, il faut se réjouir de la disparition de cet organe, qui n'était pas fait, certes, pour intéresser le plus grand nombre à la chose publique. Reste la question de contrôle effectif des affaires communales ; mais avec des citoyens éclairés et dévoués à la communauté, ce contrôle peut et doit s'effectuer sans l'entremise du conseil général.

LA CONTREBANDE D'ALCOOL

M. von Schmid, inspecteur de la direction générale des douanes à Berne, est arrivé hier, lundi, à Genève, où il s'est entretenu avec M. Cornu, procureur général, et M. Flotron, commissaire de police, au sujet de l'affaire de contrebande de l'alcool.

On peut dire d'ores et déjà que, sous peu, des amendes qui se monteront à plusieurs millions seront infligées aux délinquants.

Nos musiciens



FRIEDRICH KLOSE
compositeur de musique
réputé en Suisse et en Allemagne,
dont on fête aujourd'hui même les 70 ans,
à Ruwigliano (Tessin).

L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE

A propos du cas Nicole, le correspondant fédéral de *La Suisse* écrit à son journal : « L'immunité parlementaire est réglée par la loi de garantie du 23 décembre 1851. Cette loi a été votée dans l'intérêt de la Confédération ; elle a pour but, chacun est d'accord à ce sujet, d'exclure absolument toute arrestation arbitraire d'un député, de manière à l'empêcher, pour des motifs politiques, de prendre part aux travaux législatifs et d'exercer son mandat de député. La fonction de représentant du peuple prime ainsi les droits de la justice.

« La loi de garantie est très claire en ce qui concerne les délits qui sont commis au cours d'une session. Dans ce cas, il n'est ni poursuites, ni arrestations possibles sans un vote exprès du Conseil auquel appartient le délinquant. Mais elle est peu claire en ce qui concerne les délits commis avant une session et au sujet de la continuation de poursuites déjà entreprises, du moment où la session est ouverte. Les textes allemand et italien de la loi semblent vouloir faire bénéficier de l'immunité la continuation de poursuites, tandis que le texte français ne semble vouloir tenir compte que du commencement des poursuites.

« Le cas sera sans doute soumis au Conseil national. On peut penser dès maintenant que l'immunité parlementaire sera levée par le vote des groupes nationaux.

« Quant à savoir si Nicole assistera à l'ouverture de la session, on se montre encore très discret au Palais fédéral.

« On peut remarquer que le cas de Grimm et consorts (en 1918) n'est pas tout à fait le même que celui de Nicole. Ceux-là étaient des prévenus libres ; l'instruction était close ; il n'y avait plus qu'à les juger.

« On se trouve maintenant devant un cas tout différent : un prévenu au secret, une instruction en cours dont on sait qu'on ne peut l'interrompre sans en compromettre l'aboutissement.

« Il y a des raisons d'Etat et le Conseil fédéral y songera sans doute. Faut-il prendre une décision qui compromettra la répression d'un délit contre la sûreté de l'Etat et contre les libertés constitutionnelles au nom de la sauvegarde de celles-ci ? Retournera-t-on contre les intérêts les plus évidents de la Confédération, contre l'ordre public, les dispositions d'une loi qui sont destinées à les garantir ?

« En droit civil, on tient pour acquis que l'abus d'un droit n'est pas protégé par la loi. En droit constitutionnel, la loi couvrirait de son manteau des actes que l'immense majorité des citoyens réprouvent et, pour que Nicole puisse passer une heure à Berne — et communiquer utilement avec ses complices —, on donnerait aux libertés parlementaires le pas sur le devoir des autorités de sauvegarder l'ordre public ? Ce serait conduire les principes du présent régime à l'absurde. »

LE BULGET VAUDOIS

Le Grand Conseil vaudois a tenu séance, hier lundi, après midi. Il a définitivement adopté le budget de 1933, avec un déficit présumé de 2 millions 923,000 fr.

ÉTRANGER

La vacance gouvernementale allemande

Berlin, 28 novembre.

Le général von Schleicher continue ses entretiens officieux et est entré en rapport avec les socialistes et les syndicats. Il négocie toujours sur la base d'un nouveau cabinet von Papen. L'alternative est : von Papen ou von Schleicher.

Berlin, 28 novembre.

L'Union syndicale annonce que le général von Schleicher a prié plusieurs représentants des syndicats de se rendre auprès de lui. La discussion a roulé sur des questions économiques et sociales. Les représentants ouvriers ont déclaré qu'ils avaient fait connaître au général que l'organisation de vastes travaux publics destinés à donner du travail aux chômeurs et aux ouvriers qualifiés leur paraissait l'œuvre la plus urgente à accomplir. Ils ont aussi demandé la levée des décrets-lois touchant la réduction des salaires et traitements du 5 septembre.

Berlin, 28 novembre.

Un entretien a réuni à midi M. Leipart, de l'Union syndicale allemande, et le général von Schleicher. Une demi-heure plus tard, le général a reçu M. Breitscheid, chef socialiste.

Berlin, 28 novembre.

La *Deutsche Allgemeine Zeitung* estime le moment venu d'un cabinet présidé par le ministre de la Reichswehr. « En appelant von Schleicher à la tête du gouvernement, on empêche toute guerre civile au cours des mois d'hiver. »

Pour la *Baerszeitung*, le général von Schleicher n'a pas l'intention de disposer au parlement d'une majorité, mais entend sonner le rappel des forces nationales pour créer un mouvement national plein de cohésion et susceptible d'unir les différentes classes de la population.

D'après la *Vossische Zeitung*, le président Hindenburg se serait montré très affecté des difficultés qu'il rencontre sur sa route. Que le futur gouvernement soit présidé par celui-ci ou celui-là, dit le journal, sa tâche sera l'obtention d'un moratoire politique et la création d'un front commun pour la réalisation des problèmes économiques et sociaux qui seront cet hiver à l'ordre du jour.

Berlin, 29 novembre.

Le général von Schleicher a vu de nombreuses personnalités du monde politique, économique et social.

L'impression qui prévaut généralement est qu'il apparaît de moins en moins probable que le Reichstag puisse former une majorité disposée, sinon à soutenir, du moins à tolérer un gouvernement. On considère de plus en plus que l'important pour les mois difficiles qui vont suivre est de consacrer toutes les énergies à l'amélioration de la situation économique et à l'atténuation du chômage.

Le général von Schleicher a eu une longue conversation avec Mgr Kaas. Il doit recevoir deux représentants du parti nationaliste-social. Jusqu'à présent les négociations du général ont eu pour but la constitution d'un cabinet von Papen. Mais on considère que la constitution d'un cabinet von Schleicher est la solution la plus vraisemblable.

UN « PROFESSIONNEL » DE L'ERREUR

Rien de plus instructif et de plus incisif que l'étude qui vient de paraître dans une publication hebdomadaire parisienne, *L'animateur des temps nouveaux*, sous le titre : *M. Léon Blum, professionnel de l'erreur*.

L'animateur a pris ses textes dans le journal socialiste de Paris, le *Populaire*, donc à très bonne source.

Premier exemple : « L'Allemagne payera » assurait M. Blum, le 8 juin 1931.

« L'Allemagne a demandé un allègement de sa dette ; elle ne refuse pas de payer.

« La tranche inconditionnelle du plan Young ne peut être atteinte ni par la révision, ni même par le moratoire. Elle est perçue dans des conditions telles, que son paiement par l'Allemagne est soustrait à tout aléa, et les adversaires les plus déterminés du plan Young, à commencer par le Dr Schacht, en ont toujours proclamé le caractère définitif incontestable... Seule, la tranche conditionnelle virée au compte des Etats-Unis est mise en question. »

Mais l'Allemagne — contrairement aux prévisions de M. Léon Blum — a bel et bien refusé de payer. Quant au caractère définitif, il a été de courte durée.

Deuxième exemple : « L'Allemagne est républicaine. » (*Ibid.*)

« L'Allemagne ne veut pas du régime fasciste. » 14 mars 1932.

« Les deux tiers de l'Allemagne ont voté pour la République... Que notre presse de réaction y consente ou non, l'élection de dimanche marque une victoire décisive de la République et conséquemment de la paix. » 15 mars 1932.

Peut-on vraiment se tromper plus lourdement que l'a fait le chef socialiste ? Où est elle la « victoire décisive de la République » allemande, sous le gouvernement des barons ?

Et, enfin, la citation de choix : l'article où M. Blum saluait, dans l'élection de Hindenburg, la victoire de la République allemande !

« Hindenburg et Hitler... Les réactionnaires ont beau répéter que l'un et l'autre c'est la même chose... Il s'agissait de savoir si la République allemande céderait ou non la place à la dictature fasciste... Par bonheur, l'Alle-

magne a compris ce que les réactionnaires français feignaient de ne pas comprendre. Hitler est repoussé. Nous ne cachons pas notre joie, notre soulagement, notre fierté... Dans quatre semaines, la défaite définitive d'Hitler sera consommée. Le cauchemar commence à se dissiper. » 14 mars 1932.

Il y a, en effet, de quoi être joyeux, soulagé et fier ! Aujourd'hui, le *Populaire* estime que Hindenburg travaille pour la dictature militaire.

L'animateur propose cette conclusion : M. Léon Blum est plus fort que l'histoire : il la dédaigne. Rien de surprenant à ce qu'elle se venge.

Il faut la naïveté d'une Chambre pour supporter les remontrances de M. Léon Blum.

Congrès de femmes en Orient

On nous écrit :

A Téhéran, capitale de la Perse, vient de s'ouvrir un congrès des femmes d'Orient.

Cette réunion suit logiquement le réveil du nationalisme des peuples orientaux.

Le congrès des femmes d'Orient se donne la mission de répandre les idées humanitaires. Voici un paragraphe que nous extrayons d'un journal paraissant à Téhéran :

« Venez à nous, vous autres, frères et sœurs, vous, qu'hier encore suant sous les chaînes d'esclavage, vous vous traîniez à travers les vallées de larmes. Venez, nous sommes prêts à vous ouvrir nos bras... Travaillons ensemble pour purifier les pauvres âmes humaines. »

Pourvu que ce congrès, comme d'autres congrès des peuples orientaux, ne soit pas inspiré des principes subversifs de bolchévisme ou de nationalisme excessif, mais, au contraire, de principes chrétiens, car, faut-il le rappeler, c'est le christianisme seul qui a libéré la femme d'un joug séculaire, lui donnant un rang digne à côté de son époux.

Pour le christianisme, la véritable place de la femme est dans la famille ; sa plus noble tâche est d'élever ses enfants et de donner à la société et à l'Eglise des sujets dignes, portant le véritable flambeau de l'amour et de la fraternité chrétienne. C. Z.

Les catholiques alsaciens

Strasbourg, 28 novembre.

L'Union populaire républicaine (catholiques régionalistes) a tenu, à Strasbourg, un congrès auquel assistaient tous les députés autonomistes et environ 140 délégués. M. Michel Walter, député, a annoncé que la proposition de loi concernant l'autonomie administrative sera déposée prochainement par les députés du parti sur le bureau de la Chambre.

Le congrès a adopté deux résolutions :

La première concerne la politique générale : maintien de la paix, collaboration entre les peuples en matière économique, sociale et intellectuelle, réforme de l'administration et large décentralisation, défense énergique des biens religieux et moraux.

La seconde résolution traite de la question scolaire ; elle demande le respect des lois scolaires locales, le maintien des écoles chrétiennes, l'instruction de l'allemand dès la première année scolaire, et fait appel à tous les élus du parti pour soutenir et faire triompher un programme scolaire régional qui tienne compte de la situation spéciale, historique, religieuse et linguistique de l'Alsace.

La prohibition menacée aux Etats-Unis

Washington, 29 novembre.

M. Garner, président de la Chambre, a soumis au comité judiciaire de la Chambre des représentants une résolution recommandant l'abrogation de la loi de prohibition. Le texte de cette motion est le suivant : « Le 18^{ème} amendement est abrogé par la Chambre. Cet article de loi deviendra inopérant, à moins qu'il ne soit ratifié par convention par les trois quarts des Etats dans les 7 années qui suivront sa présentation aux Etats par le Congrès. »

LES CHÔMEURS AMÉRICAINS

Washington, 29 novembre.

Suivant des informations reçues par la police, 800 marcheurs de la faim venant de diverses régions se dirigent vers Washington, où plusieurs milliers de manifestants comptent se réunir en vue de l'ouverture de la session du Congrès, le 5 décembre. Un grand nombre de fermiers feront partie de l'armée des marcheurs de la faim. Ils comptent demander un moratoire pour toutes leurs dettes, loyers et impôts. Des représentants de l'armée du *bonus* et des communistes seront également présents dans la capitale.

NOUVELLES DIVERSES

La Cour internationale de justice de La Haye a entendu hier lundi M. Charles de Vicher, professeur à la Faculté de droit de Gand, avocat du gouvernement danois, qui a exposé les arguments de ce gouvernement dans l'affaire du Groenland oriental.

— Le vingtième anniversaire de l'indépendance albanaise a été fêté dans tout le pays avec éclat et enthousiasme.

— Le ministre de l'intérieur au Paraguay publie un communiqué annonçant que les Paraguayens ont occupé sans résistance le fortin de Bogado ; les Boliviens se replient sur le fortin de Camacho.

— M. Ponsot, haut-commissaire de France en Syrie, est arrivé à Paris, venant de Rome, où il a eu une audience de M. Mussolini, puis de Pie XI.

Les Etats-Unis et l'Europe

Paris, 28 novembre.

M. Edouard Herriot, président du Conseil et ministre des affaires étrangères, a reçu hier lundi M. Norman Davis, délégué des Etats-Unis à la conférence du désarmement.

L'entretien a duré près de deux heures. A l'issue de son entretien, le délégué américain à la conférence du désarmement a fait la déclaration suivante : « Je suis toujours très heureux de m'entretenir avec un ami comme M. Herriot. La conversation que nous venons d'avoir s'est poursuivie d'une manière très satisfaisante. » Comme on lui demandait s'il avait été question du problème naval, M. Davis a répondu : « Les experts continuent leurs travaux. » Il a en outre ajouté que le problème des dettes n'avait pas été examiné, car il n'a aucune autorité pour cela. Il a ajouté toutefois : « Ce que je puis dire, c'est que les questions d'argent ne doivent altérer en rien la vieille amitié franco-américaine. »

De son côté, M. Herriot s'est félicité d'avoir eu avec le délégué américain une conversation franche et loyale sur le désarmement.

Washington, 29 novembre.

Le sénateur démocrate Harrison a exprimé son opposition à l'annulation ou à la réduction des dettes de guerre. Il a déclaré notamment qu'une décision en vue d'ajourner les paiements en or du 15 décembre ne saurait être prise qu'après une étude approfondie des autres moyens de paiement. De l'avis de M. Harrison, les versements dus par les pays débiteurs, à l'exception cependant de l'Angleterre, ne sont pas assez importants pour créer des difficultés à ces nations. « Certaines de ces puissances, a-t-il ajouté, produisent des marchandises que nous ne pouvons manufacturer, mais ne serait-il pas possible d'accepter de l'Angleterre une certaine quantité d'étain, de caoutchouc, de jute et d'argent ? Nous pourrions même accepter la remise de certaines valeurs industrielles. »

Nouvelles financières

Les banques suisses et le fisc français

Du *Bulletin financier suisse* :

« Le régime des gauches en France ne veut ni abandonner sa politique néfaste, ni tolérer l'évasion des capitaux. Il faut donc qu'il camoufle sa campagne contre l'achat de valeurs étrangères en campagne contre la fraude fiscale. Si un gouvernement prend des mesures énergiques contre la fraude fiscale, il est toujours sûr d'être approuvé par tous les citoyens qui sont obligés de payer leurs impôts en plein. En réalité, Herriot et ses collègues savent pertinemment que l'augmentation des placements à l'étranger n'est pas due à l'évasion fiscale, mais au fait que l'épargne française veut se mettre à l'abri de nouvelles aventures financières comme celles de 1924 auxquelles reste précisément attaché le nom de Herriot. Dans le but d'empêcher le capitaliste français de sauver le peu que la dévaluation du franc lui a laissé, on crie à la fraude fiscale. Pour cette raison, les limiers de la Sûreté sont enchantés d'avoir pu constater que les voyageurs et agents des banques suisses en France ont, à certaines occasions, outrepassé leur compétence et les instructions de leurs chefs et rendu à leurs clients des services qui constituent incontestablement des violations de certaines dispositions fiscales françaises actuellement en vigueur. Mais la presse française, notamment celle qui est au service du gouvernement, exagère grossièrement en prétendant que ces violations constituent le but des voyages des représentants des banques suisses en France. »

La baisse de la livre

A New-York, au début de l'après-midi d'hier, la livre sterling cotait 3 dollars 17 ½, point le plus bas qu'ait jamais enregistré la devise anglaise.

La chute brusque de la livre sterling a causé une vive sensation. En clôture, elle a légèrement remonté, marquant 3.18 ½.

TRIBUNAUX

L'affaire Bullerjahn

Au procès de l'administrateur de la fabrique d'armes de Wittenau (près de Berlin), Bullerjahn, qui demande l'annulation de la condamnation pour haute trahison qu'il a encourue en 1925, le procureur général a demandé à la Cour de confirmer l'arrêt de condamnation.

Bullerjahn, a dit le procureur général, a trahi par vengeance, parce qu'il avait été réprimandé par ses chefs.

Quant la commission de contrôle militaire des Alliés, les 23 et 24 décembre 1924, a découvert à Wittenau un dépôt clandestin de 60.000 canons de fusils, le chef de la commission, lieutenant Jost, était guidé dans ses investigations par un plan détaillé de la fabrique, portant indication des cachettes, qui ne pouvait lui avoir été fourni que par un traître.

Le seul homme qui fût en état de dresser ce plan était Bullerjahn, qui avait seul une connaissance complète des lieux.

La culpabilité de Bullerjahn est établie par l'aveu tardif d'une démarche qu'il a faite auprès du lieutenant Jost, le 25 décembre, démarche dénoncée, au premier procès, par des amis de Bullerjahn, à qui il en avait parlé et à qui elle a paru extraordinaire.

Bullerjahn, ne pouvant plus nier cette démarche, a tenté de la justifier en disant que, se sachant soupçonné, il avait voulu solliciter du lieutenant Jost une déclaration d'innocence.

Or, le 25 décembre, le lendemain de la découverte du dépôt clandestin, personne encore n'avait exprimé de soupçons sur Bullerjahn. Celui-ci aurait donc devancé des soupçons qui ne devaient se manifester que plus tard ! C'est un aveu de culpabilité. En réalité, il allait se

concertar avec Jost pour échapper aux conséquences éventuelles de sa trahison.

Sa démarche, d'ailleurs, serait inconcevable si, comme il le prétend, il n'avait pas connu le lieutenant Jost. Celui-ci n'aurait pas délivré un certificat d'innocence à un tiers inconnu ; il ne l'aurait délivré qu'à un ami.

L'attitude de Bullerjahn le jour de la visite de la commission de contrôle achève de le confondre, a dit le procureur général. Jost a d'abord refusé de paraître pour conduire la commission, comme l'en requérait son directeur ; puis il a constamment évité de regarder le lieutenant Jost et les autres membres de la commission.

Le procureur général a fait état des confidences faites par des membres de la colonie anglo-américaine au directeur général von Gontard, sur les démarches de Bullerjahn dans ces milieux pour y offrir des renseignements sur les dépôts d'armes clandestins. Bullerjahn fut éconduit. Quand il se vit soupçonné, il écrivit encore à la section anglaise de la commission de contrôle pour qu'on ne le trahît pas.

Quant à de prétendues déclarations du lieutenant Jost en faveur de Bullerjahn, qui auraient été recueillies par l'avocat Cohn et le sieur Salomon, le procureur général a montré qu'elles avaient en réalité éludé la question. Le lieutenant Jost a évité de dire que Bullerjahn fût innocent.

Le procureur général a réclamé une condamnation à 12 ans de réclusion.

Echos de partout

LE MORT-VIVANT

De M. Maurice Prax, dans le *Petit Parisien* :

Un bon Français a eu l'agréable surprise, l'autre jour, d'apprendre qu'il était mort, mort et enterré. A la mairie, où il se présentait, toutes ses protestations restèrent vaines.

— Enfin, monsieur, lui dit-on, que voulez-vous, puisque vous êtes légalement et définitivement décédé ?

Il est officiellement établi que vous avez rendu le dernier soupir à l'hôpital et que vous avez été dûment inhumé.

— Rectifiez, je vous prie, monsieur l'employé, cette erreur grossière, puisque je suis, heureusement, en vie. Voici mes papiers d'identité.

— Oh ! monsieur, laissez tout cela ; Puisque vous êtes mort, toutes les pièces que vous pouvez nous présenter sont sans valeur. Vous n'avez droit, monsieur, aujourd'hui, qu'à votre acte de décès.

Le mort, qui est en parfaite santé, est, hélas ! naïf comme le sont tous les vivants. Victime d'une gaffe bureaucratique — en vérité assez déplaisante et de nature à fâcheusement impressionner une personne par trop sensible — le mort demande aujourd'hui qu'on lui rende légalement la vie. Mais notre brave et sublime administration ne bouge pas ; mais notre tutélaire administration lui répond :

— Monsieur, débrouillez-vous. Nous n'avons rien à faire avec un mort. S'il ne vous plait pas d'être décédé ; s'il vous plait de ressusciter sur les registres de l'état civil, débrouillez-vous ! A vous de nous prouver que vous êtes vivant, tout en étant régulièrement mort. Allez voir un homme de loi ! Il vous dira toutes les démarches que vous avez à faire, toutes les pièces que vous avez à produire, tous les certificats que vous avez à faire établir, tout l'argent que vous avez à dépenser, tout le temps que vous avez à perdre pour retrouver enfin la vie.

— Mais, monsieur l'employé, ce n'est pas moi qui ai commis l'erreur stupide qui m'a précipité dans l'autre monde ! C'est l'administration qui s'est trompée ! C'est l'administration qui, honnêtement, devrait avoir à cœur de réparer cette funeste bévue. C'est elle qui devrait se dérangier, ce n'est pas moi.

Mais le mort ne recueille que des sourires quand il s'exprime ainsi. Le mort ne sait donc pas que ce sont les administrés qui doivent payer toujours toutes les fautes que peuvent commettre les administrations ?

Je ne sais du reste pas pourquoi cet aimable mort bien vivant ne reste pas tranquillement décédé ! Par ces temps de fiscalités déchaînées, la situation de mort-vivant doit présenter de sérieux avantages. Le mort-vivant peut, lui au moins, faire le mort chez le percepteur d'impôts.

MOT DE LA FIN

— Mon mari aurait bien voulu être nommé préfet dans le département français où je suis née... Et moi donc !

— Vous connaissez le proverbe : « Nulle n'est prête en son pays. »

Pour la langue française

Le verbe *hériter* est de sa nature intransitif, car il signifie devenir héritier de quelqu'un ou de quelque chose : « Hériter de son oncle, hériter d'une maison. » Ce serait une faute de dire : « Hériter son oncle, ou hériter une maison. »

Mais, si le verbe hériter a deux compléments, l'un de personne, l'autre de chose, le complément de personne est indirect, et le complément de chose devient complément direct : « J'ai hérité de mon oncle une maison complètement meublée. »

Caféine : démon de l'insomnie
Café HAG : Dieu du sommeil.

Nouvelles religieuses

Une conférence de Son Exc. Mgr Besson, à Genève

Lundi prochain, 5 décembre, à Genève, au Victoria-Hall, Son Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, fera une conférence sur *Les commencements du christianisme en Suisse romande et particulièrement à Genève.*

Mgr Besson a publié, depuis 1906, plusieurs volumes consacrés aux origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion et à leurs premiers titulaires. Ces recherches ont été résumées dans l'étude qui a paru en 1921 sur *Nos origines chrétiennes.*

Nul doute que la conférence de lundi, organisée par la Fédération catholique genevoise, n'attire au Victoria-Hall un auditoire nombreux, désireux de s'instruire du passé.

Un don des Irlandais au cardinal Lauri

M. Charles Bewley, représentant diplomatique de l'Etat d'Irlande auprès du Saint-Siège, a offert, au nom de son gouvernement, un splendide calice en or au cardinal Lauri, « comme souvenir du congrès eucharistique de Dublin, et comme un témoignage de la reconnaissance et de l'admiration du peuple irlandais pour la manière si distinguée dont le cardinal-légit a accompli la haute mission dont il était chargé par le Souverain Pontife ».

Le cardinal Lauri, très touché, a beaucoup admiré cette belle œuvre d'art, fabriquée à Dublin d'après les indications personnelles de M. de Valera et a chargé le ministre plénipotentiaire d'Irlande d'exprimer ses vifs remerciements à M. de Valera et au gouvernement irlandais.

NÉCROLOGIE

M. Joseph Businger

M. Joseph Businger, ancien landammann et directeur de police d'Obwald, est mort d'une apoplexie, hier matin, lundi, à Sarnen, à l'âge de 77 ans. Il avait pris sa retraite en 1930, après 55 ans d'activité au service de la commune et de l'Etat.

M. Michel de Giers

On annonce la mort, à Paris, de M. Michel de Giers, ancien ambassadeur de Russie en France. Il était âgé de 75 ans; son père avait été ministre des affaires étrangères sous Alexandre III et Nicolas II.

PETITE GAZETTE

Le vaisseau-fantôme

De Figaro : Les vaisseaux-fantômes ont toujours eu un gros succès auprès des imaginations, et chacun de nous a frémi au récit de ces navires mystérieux, sans équipage, jouets des flots et des vents, qui erraient de par les mers. Ils sont la terreur des navigateurs qui redoutent la collision fatale avec l'une de ces épaves flottantes.

Surgissant de la brume, ces fantômes des flots passent à quelques encablures des navires, dont les équipages les regardent avec effroi; ou bien ils semblent naître d'une génération spontanée, à peu de distance de l'étrave, et l'abordage n'est évité que de justesse. Les prendre en remorque, les détruire, ce sont des tâches difficiles, auxquelles, en pleine mer, on doit renoncer.

Or, une dépêche de Vancouver (Canada) nous apprend que les routes maritimes vont être coupées, — en un point d'ailleurs peu fréquenté, — par un navire qui n'a plus personne à bord.

Il y a quelques semaines, le *Baychimo*, voilier muni d'un moteur auxiliaire, quittait Vancouver à destination d'un port de l'Océan Arctique. Son équipage comprenait quarante hommes rompus à tous les exercices de la mâture, deux lieutenants qui avaient gagné noblement leurs galons, et enfin un commandant qui ne comptait plus ses voyages, tant il en avait accompli. Vieux loup de mer ayant fait escale dans tous les grands ports du monde, ce marin affrontait vaillamment les dangers de la navigation parmi les glaces.

Malheureusement, au large des îles Herschell, le navire ne put poursuivre sa route plus avant. Les icebergs, de plus en plus nombreux, avaient retardé déjà considérablement sa marche. Le *Baychimo* se trouva bloqué.

Après plusieurs jours d'attente passés à essayer de libérer la coque prisonnière, l'équipage, par précaution, dut évacuer le navire. Un camp fut improvisé sur la banquise. C'est là que des avions du centre de Nome (Alaska), alertés par radio, vinrent chercher les membres de l'équipage. Vingt-deux d'entre eux purent ainsi regagner la terre ferme.

Pendant plusieurs jours, le brouillard et le vent très violent, obligeant les hommes à demeurer sous la tente, interrompirent le trafic de sauvetage aérien.

Quand le ciel s'éclaircit, les marins s'aperçurent que leur navire avait disparu. Les glaces s'étaient brisées. On ne distinguait plus le voilier à l'horizon. Les recherches sont restées vaines.

Le *Baychimo* n'est plus désormais qu'un vaisseau-fantôme.

Une secte païenne en Lithuanie

A l'imitation des ultranationalistes allemands qui ressuscitent le culte de Wotan comme religion nationale germanique, un clan de nationalistes lithuanien présidé par un certain Sidlauhas a rétabli la vieille religion nationale abolie depuis l'établissement du christianisme. Le grand-prêtre Sidlauhas, qui a sous son obédience 5000 adeptes, a demandé au chef du gouvernement la reconnaissance officielle de cette religion.

La Lithuanie ne s'est convertie au christianisme qu'au XIV^{ème} siècle. Jusque dans le XV^{ème} siècle, elle était encore en partie païenne.

Une exécution capitale au moyen d'un gaz mortel

Les derniers préparatifs sont faits à Carson-City (Etats-Unis) en vue de l'exécution du nommé Everett Mull, condamné à mort pour assassinat, qui payera sa dette à la société dans la chambre au gaz « lethal » de l'Etat de Nevada. Les milieux scientifiques estiment en effet que ce procédé d'exécution est le plus humain.

L'Etat de Nevada a substitué l'exécution par le gaz « lethal » dans une chambre hermétiquement close, dès 1925, à la pendaison et à la chaise électrique.

LE SAC A MALICES

Un partage ingénieux

M. X... vient de déménager. Les déménageurs ont travaillé avec zèle, aidés par le concierge, sa femme et leur jeune fils René. Aussi M. X... tient-il à récompenser les uns et les autres.

Voici 23 billets de 5 fr., leur dit-il. Vous vous les partagerez de la façon suivante : les déménageurs en recevront la moitié, le concierge le quart, sa femme le huitième, et le petit René le douzième. Mais j'entends que chacun de vous reçoive des billets entiers, et non la monnaie de ces billets. Arrangez-vous !

On juge de la perplexité de ces braves gens. Les déménageurs, en effet, devaient recevoir 11 billets et demi et leurs auxiliaires l'un 5 billets trois quarts, l'autre 2 billets et sept huitièmes, le dernier, enfin, 1 billet et onze douzièmes. Comment opérer ?

Un vieux comptable passait. Ils en appelèrent à son expérience.

Rien de plus simple, fit-il. Je vais ajouter un billet de cinq francs aux 23 que vous avez à vous partager. A vous, les déménageurs, je vais remettre 12 billets ; 6 à vous, le concierge, et 3 à votre femme. Quant au jeune René, il en recevra 2. Total, 23 billets partagés. Il ne me reste plus qu'à reprendre le 24^{ème}, que j'avais provisoirement avancé.

Et tout le monde s'en alla content.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

L'accident du téléphérique. Une troisième victime

L'Anglais Wilhelm Kùhlental, de Londres, grièvement blessé, samedi, lors de l'accident du téléphérique de Schainstaud, près de Fribourg-en-Brigau, a succombé hier matin lundi.

L'enquête ouverte à propos de cet accident a établi que des négligences et des infractions aux règlements se sont produites. En revanche, aucune faute de construction n'a été trouvée.

Le téléphérique de la Forêt-Noire a une longueur de 3600 m. La différence d'altitude entre la station de la plaine et celle de la montagne est de 750 mètres.

La catastrophe de samedi est arrivée par la faute du conducteur, qui avait oublié de fixer un des câbles porteurs. Ce câble, flottant à l'aventure, s'est accroché à un pylône et a arraché la cabine suspendue sur le vide.

Attentat à la dynamite

Des inconnus ont fait sauter à la dynamite deux guérites abritant les relais des câbles de transmission électriques qui fournissent la lumière et l'énergie à la ville d'Oviédo (Asturies). Les réparations nécessaires ont été rapidement effectuées et hier soir, lundi, la ville avait son éclairage normal.

Le danger du vol à voile

A Hinzehain (Westphalie), hier lundi, un élève de l'école de vol à voile a fait une chute d'une hauteur de 50 m. et s'est tué.

SUISSE

Grave accident

On nous écrit de Sion : Un grave accident s'est produit, dimanche soir, au Pont-de-la-Morge, près de Sion, sur la route qui conduit à Conthey-Place. Un citoyen de Conthey, M. Damien Daven, rentrait chez lui; il s'égara dans l'obscurité et tomba dans la Morge, dont le lit à sec est assez profond à cet endroit. Des passants furent alarmés par les cris poussés par M. Daven et s'empressèrent de lui porter secours. Comme il perdait abondamment son sang par une blessure profonde à la tête, on manda M. le docteur Germainier, qui lui donna les premiers soins et le conduisit dans une clinique, à Sion.

Une bagarre sanglante

A Interlaken, au cours d'une bagarre entre jeunes gens, l'un d'eux, nommé Michel, menuisier, âgé de vingt-quatre ans, fut grièvement blessé d'un coup de couteau à l'abdomen; un autre fut atteint à la poitrine et un troisième, au bras. Michel a été opéré à l'hôpital. Son agresseur probable a pu prendre la fuite.

Le temps

Le bulletin météorologique publié hier soir annonce que la neige est tombée abondamment dans la montagne. A Einsiedeln, on a mesuré 4 centimètres de neige. La neige a atteint 6 centimètres à Davos où l'on a enregistré 3 degrés au-dessous de zéro; au Righikulm, 12 cm.; à Saint-Moritz, 21 cm.; sur le Saint-Gothard, 15 cm. et 7 degrés au-dessous de zéro; au Santsis, 22 cm.; à la Jungfrau, 20 centimètres et 14 degrés au-dessous de zéro.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Les dettes de guerre

Londres, 29 novembre.

(Havas.) — La deuxième note britannique sera adressée aux Etats-Unis demain mercredi. M. Macdonald se rendra à Genève jeudi ou vendredi. Il sera accompagné par sir John Simon, en prévision de conversations qui pourraient avoir lieu à la fin de la semaine sur la question du désarmement et auxquelles prendraient également part MM. Herriot, von Neurath, Norman Davis et un délégué italien.

Paris, 29 novembre.

On mande de New-York au *Temps* : La presse américaine continue de se préoccuper des réponses qui seront faites au refus de proroger le moratoire sur les dettes. Suivant le correspondant à Washington du *New-York Times*, les hauts fonctionnaires du gouvernement estiment que la nouvelle note anglaise devra présenter des arguments très convaincants pour modifier l'attitude du Congrès. Or, fait-on remarquer, les rapports existants prouvent que, en ce qui concerne les conditions économiques de chaque pays, le déficit britannique n'est que de 34 %, celui des finances françaises de 24 %, alors qu'il est de plus de 100 % aux Etats-Unis (?)

De son côté, le correspondant du *New-York Herald Tribune* écrit que les hauts fonctionnaires de Washington ne s'expliquent pas l'optimisme dont on fait preuve en Grande-Bretagne quant aux chances d'accord concernant l'échéance de décembre. Il annonce cependant que, dans les milieux officiels, on a discuté dernièrement la possibilité d'un règlement général du problème pour toutes les nations, au lieu de traiter séparément avec chaque débiteur, comme précédemment.

On s'attend par ailleurs à ce que le gouvernement de Londres demande à M. Mills, secrétaire à la trésorerie, de renoncer à la clause du préavis de 90 jours et d'accepter l'ajournement de la partie de l'échéance qui s'applique au remboursement du capital (30 millions sur 95).

Enfin, le *New-York Sun* exprime l'avis que l'Angleterre s'efforcera probablement d'obtenir un crédit à court terme.

Dans un éditorial, le *New-York Herald Tribune* dit que la requête britannique pour l'ajournement de l'échéance s'est heurtée à l'opinion américaine qui serait, à tort ou à raison, arrivée à la conclusion qu'il n'existe pour les Etats-Unis aucune obligation d'aider l'Europe. On estime, ajoute-t-il, que la nouvelle note britannique devrait se borner à être une simple énumération de faits, tels que : chute de la livre, difficultés budgétaires contre lesquelles l'Angleterre lutte depuis de longs mois.

Ce journal approuve ensuite le rapport établi par la Chambre de commerce des Etats-Unis qui fait observer que tous accords retardant la restauration économique de l'Europe seraient préjudiciables aux Etats-Unis.

Changement dans le régime franco-syrien

Paris, 29 novembre.

M. Ponsot, haut-commissaire de Syrie, arrivé à Paris, y apporte le texte d'un traité nouveau entre la France et la Syrie. En voici les grandes lignes :

1. La Syrie est constituée en Etat indépendant.
2. La Syrie reconnaît les dépenses effectuées par la France depuis l'occupation.
3. Tous les conseillers techniques et les instructeurs militaires seront choisis parmi les Français.
4. Il sera maintenu un détachement de troupes françaises pour la défense des frontières. La Syrie en supportera les frais.
5. La Syrie donnera ses douanes en gage pour la garantie des engagements étrangers.
6. La Syrie ne pourra conclure aucun traité avec n'importe quelle autre puissance étrangère sans l'assentiment de la France.
7. La Syrie aura le droit de se faire représenter à l'étranger avec le consentement de la France.
8. Trois ans après la signature du traité, la France demandera l'admission de la Syrie à la Société des nations et fera ses efforts pour obtenir cette admission.

On voit, par ces précisions, qu'il n'y aura pas encore, comme on l'a dit, similitude complète entre le futur statut de l'Etat syrien et le nouveau régime de l'Irak.

Comme le Liban, l'Etat syrien pourra s'administrer lui-même. Mais son indépendance reste encore limitée par le droit de regard politique et de contrôle militaire que conserve la France.

Ce sera, en conséquence, des résultats de cette expérience de trois ans que dépendra, en fait, pour les Syriens, la plus large autonomie qu'ils désirent.

Travail de communistes

Berlin, 29 novembre.

Dans plusieurs quartiers de la ville, des individus, qu'on croit communistes, ont démolis à coups de pierres onze devantures des établissements des maisons d'éditions Scherl et Ullstein. Les pavés et les pierres avaient été enveloppés dans du papier portant ces inscriptions : « Nous exigeons la levée de l'interdiction du *Drapeau Rouge* et demandons la grève générale. »

Hier soir, des communistes ont tenté à différents endroits d'organiser des cortèges. La police est intervenue et a procédé à plusieurs arrestations.

L'Italie et la colonisation de la Libye

Rome, 29 novembre.

On connaît la volonté du gouvernement fasciste de faire des territoires italiens de l'Afrique du nord un véritable instrument d'expansion et de puissance.

A cet effet, tout est mis en œuvre pour organiser en Libye une véritable colonisation démographique.

A cette heure déjà, en dépit des mauvaises conditions économiques, 45.000 Italiens environ ont pu s'établir en Tripolitaine et en Cyrénaïque et, malgré la difficulté de contenir le mouvement migratoire, on croit que, aussitôt que certaines conditions financières seront réalisées, le départ des colons ne tardera pas à prendre une ampleur inaccoutumée.

Ce qui est certain, c'est qu'une œuvre importante visant la mise en valeur de la Libye dans un dessein de colonisation se poursuit avec méthode.

Quant au peuplement, on l'envisage sur une très grande échelle. Actuellement, c'est la Cyrénaïque qui attire plus spécialement l'attention des milieux dirigeants.

A ce sujet, un projet de loi vient d'être présenté à la Chambre par le chef du gouvernement; il concerne la création d'un organisme d'Etat pour la colonisation de la Cyrénaïque.

Ce projet de loi est accompagné d'un rapport dans lequel le « Duce » signale la valeur de cette colonie et les chiffres presque insignifiants de sa population.

C'est une nécessité politique, démographique et économique, poursuit ce document, de faire affluer en Cyrénaïque des colons de la mère-patrie, qui pourront devenir en peu de temps petits propriétaires et citoyens de ce qui devra être un jour une nouvelle région italienne.

Le rapport ajoute qu'une telle politique aidera à décongestionner de nombreuses provinces de la métropole où la terre commence à devenir rare, en raison même de l'augmentation de la population.

Le nouvel organisme assurera une aide provisoire importante aux nouveaux colons.

Le nouveau gouverneur général de l'Etat libre d'Irlande

Paris, 29 novembre.

Du correspondant de Londres au *Temps* : L'ancien insurgé sinn-feiner Donald Buckley, qui vient d'être nommé gouverneur général de l'Etat libre d'Irlande, viendra-t-il à Londres pour baisser la main du roi, suivant l'usage consacré ? C'est la question que l'on se pose à Londres comme à Dublin.

M. Buckley a déjà prêté serment de fidélité au roi George V et à ses héritiers samedi entre les mains du lord-chief-justice d'Irlande. On croit qu'il l'a fait en recourant à une réserve ou un détour de conscience. On dit aussi que M. Buckley occupera le palais des gouverneurs généraux à Phoenix Park, à Dublin, et qu'il touchera naturellement l'indemnité annuelle de 10.000 livres sterling qui est attachée à ce poste.

Paraguay et Bolivie

Assomption, 29 novembre.

(Havas.) — La réponse paraguayenne à la Société des nations déclare que le Paraguay a cessé les hostilités dans le Chaco à condition d'obtenir des garanties de sécurité. Elle suggère en outre à la Société des nations d'envoyer sur les lieux une commission d'enquête afin d'établir qui est l'agresseur dans ce conflit et pour lui appliquer les sanctions prévues par le pacte de la Société des nations.

La persécution du Mexique

Cité du Vatican, 29 novembre.

Une cérémonie religieuse en faveur des catholiques persécutés au Mexique a eu lieu hier lundi, en l'église de Santa-Maria des Anges. Le prêtre qui officiait a déclaré que, depuis 1926, deux cents prêtres et quatre mille jeunes gens avaient été tués au Mexique dans les persécutions.

Les conférences de Trotzky

Copenhague, 29 novembre.

Trotzky a fait dimanche soir une nouvelle conférence devant un auditoire de 3000 personnes environ. En raison des précautions prises par la police, il n'y a pas eu de désordres. L'orateur a traité des origines et des développements de la révolution bolchéviste sans faire allusion aux dirigeants actuels de la Russie. Il a esquissé la situation sociale et politique en 1917 et rappelé que, dès que Lénine en donna le signal, les événements se déroulèrent suivant un plan préparé d'avance. Trotzky a parlé des paysans et il a convenu que la situation agricole n'est pas ce qu'elle devrait être en Russie mais que, par contre, la production industrielle y a considérablement augmenté depuis 1925, alors qu'en Allemagne et aux Etats-Unis, par exemple, elle a diminué.

Oslo, 29 novembre.

Le gouvernement a refusé à Trotzky l'autorisation de pénétrer en Norvège.

Un projet de trains-bacs entre Douvres et Dunkerque

Londres, 29 novembre.

Le Southern Railway a décidé d'organiser un service de trains-bacs entre l'Angleterre et la France en utilisant le port de Douvres du côté anglais et, selon toutes probabilités, le port de Dunkerque du côté français.

Le train sera institué en premier lieu pour machandises, mais les bateaux de transport de trains ont été conçus de telle sorte que des voyageurs en nombre limité pourront être admis.

Trois bateaux vont être construits. Le service pourrait être organisé dans le courant de l'été 1934.

Comptable infidèle

Lecco (Haute-Italie), 29 novembre.

Le chef de la comptabilité de la commune de Lecco, apprenant qu'une enquête avait été ouverte sur son activité, s'est suicidé. Il a laissé une lettre disant s'être approprié une somme de 303.000 lires. Le chef du bureau des impôts, prié de se tenir à la disposition des autorités, a été frappé d'une attaque cardiaque et a succombé.

Il a neigé dans le Centre et dans l'Est de la France

Guéret, 29 novembre.

La température s'est sensiblement refroidie et la neige a fait son apparition hier matin, dans la Creuse.

Verdun, 29 novembre.

A la suite d'une baisse de la température, la neige est tombée, l'autre nuit, dans la région de Verdun. Une légère couche recouvrirait, hier matin, les collines des Hauts-de-Meuse.

SUISSE

Contre la représentation proportionnelle

Lucerne, 29 novembre.

L'initiative radicale pour la suppression de la représentation proportionnelle gouvernementale a réuni 10.400 signatures.

Un employé spéculateur

Appenzell, 29 novembre.

Le Grand Conseil des Rhodes-Intérieures a été mis au courant par le Dr Rusch, conseiller aux Etats, au nom du gouvernement, de spéculations effectuées par un employé de la Banque cantonale lequel est d'ailleurs sous les verrous; ces spéculations ont fait perdre de l'argent à la banque. La banque, d'ailleurs, ne court aucun risque. Elle tiendra tous ses engagements et pourra continuer à verser à l'Etat de gros bénéfices. Un crédit a été ensuite voté pour permettre d'assister les chômeurs. Une motion qui demandait une réduction des traitements du personnel de l'Etat a été renvoyée à la session de printemps.

Paysans et chômeurs aux Grisons

Coire, 29 novembre.

Le Grand Conseil a approuvé les propositions du Conseil d'Etat en faveur d'une aide aux paysans et a accordé au gouvernement l'autorisation d'ouvrir un crédit de un million afin de doter la caisse de secours aux paysans.

M. Caluori, socialiste, a développé une motion demandant un secours d'hiver aux chômeurs. Le Conseil d'Etat a répondu qu'il ne pouvait envisager les suggestions présentées. Le Conseil a repoussé la motion par 40 voix contre 14. Une autre motion socialiste tendant à rendre obligatoire l'assurance contre le chômage a subi le même sort.

Le projet socialiste d'impôt de crise

Saint-Gall, 29 novembre.

L'Union ouvrière chrétienne-sociale de la Suisse annonce que cette organisation n'a pas été invitée à prendre part aux pourparlers tendant au lancement d'une initiative fédérale pour l'introduction d'un impôt de crise et qu'elle n'y participe en aucune manière.

PUBLICATIONS NOUVELLES

La Reine du clergé; élévation mariale, par le R. Père Ignace-Marie, franciscain. — Brochure de 20 pages; 75 centimes. P. Lethiel-leux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (VI^{ème}). Cette brochure s'adresse à toutes les personnes qui s'occupent du recrutement sacerdotal et du développement du culte de la Sainte Vierge — prêtres, religieuses, séminaristes, membres de l'archiconfrérie de Marie-Immaculée, Reine du clergé, à toutes les familles chrétiennes.

CHANGES A VUE

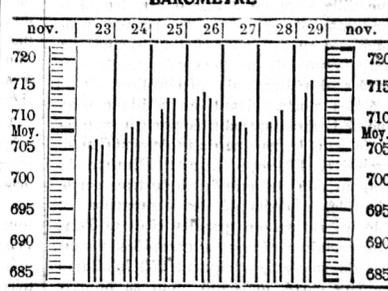
Le 29 novembre, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 25	20 45
Londres (1 livre sterling)	16 50	16 60
Allemagne (100 marcs or)	123 30	123 80
Italie (100 lires)	26 40	26 60
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	15 30	15 50
New-York (1 dollar)	5 18	5 22
Bruxelles (100 belgas; 500 fr. belg.)	71 80	72 20
Madrid (100 pesetas)	42 25	42 75
Amsterdam (100 florins)	208 25	209 25
Budapest (100 pengö)	—	—

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

29 novembre

BAROMÈTRE



Un plan quinquennal de grands travaux européens

Sous les auspices de la Chambre de commerce de Fribourg, un écrivain français, M. Francis Delaisi, viendra faire à Fribourg, à la Grenette, demain soir mercredi, à 8 h. 1/2, une conférence économique, sur : Un plan quinquennal de grands travaux européens. L'article suivant fera connaître le conférencier :

M. Francis Delaisi nous arrive avec une réputation déjà établie d'économiste et d'historien, assise sur de nombreux volumes connus, « classés » et ayant fait école. Il possède cette formation historique sans laquelle un économiste, pareil au statisticien, ne fait qu'aligner et remuer des chiffres. Dès 1904, il publie *L'Eglise et l'empire romain*. Il est de ceux que frappe le développement de l'Allemagne impériale ; il décrit *La force allemande* (1905) et avertit ses voisins du danger qui se dénoue le jour où le grand empire central se détacherait de la vocation économique qui l'entraîne à la suprématie pour se livrer aux aventures : *La guerre qui vient* (1911).

Delaisi avait été trop bon prophète pour ne pas continuer à anticiper. Il se tourne vers l'économie pure, étant de ceux qui savent que l'économie mène la politique, que, par exemple, les idées libérales, qui ont prévalu au XIX^{me} siècle à peu près dans tous les pays, sont une nécessité pour le grand commerce international qui est né et qui a besoin du libre échange, une nécessité pour la grande industrie, qui doit accorder une charte politique à ses ouvriers pour se les attacher ; il est de ceux qui savent que les hommes politiques, sous des étiquettes diverses, sont conduits par les faits économiques, qu'ils se font briser par eux s'ils leur résistent, et que c'est sous leurs noms d'emprunt que ces grands courants internationaux mènent les hommes.

Si l'instruction primaire s'est imposée, avec son caractère d'obligation, à l'Europe civilisée, ce n'est qu'en apparence et pour les affiches une « conquête de la démocratie » ; ce sont nos grands industriels qui avaient besoin d'une main-d'œuvre instruite, capable de ne pas détériorer les machines, comme on l'apprend des Russes illettrés, habile à les conduire et à les réparer ; ce sont eux encore qui ont créé les écoles techniques pour former des contremaîtres sachant dessiner, capables d'encadrer manœuvres et ouvriers comme les sous-officiers encadrent la troupe.

Le régime parlementaire lui-même, dont on a tant médité en constatant qu'il conduit parfois à la ruine des finances publiques et au pillage du budget, ne peut-on pas le considérer, d'un point de vue supérieur, comme un amortisseur des crises sociales, qui a épargné au XIX^{me} siècle pas mal de crises violentes, en laissant au moins l'espérance à ceux qui seraient tentés de se révolter ?

De l'après-guerre datent les grands livres : *Le pétrole* (1923), c'est la monographie de l'énergie d'usage universel qui met en mouvement toutes nos machines, toutes nos mécaniques, dans l'air et sur route, dans l'eau et sous la mer, nos premiers tramways urbains et nos autobus ou nos autocars, c'est « l'apprenti sorcier » qui s'est substitué à la houille. Mais cet universel machinisme qui n'a pas encore trouvé une âme ne va pas sans heurts, il porte en lui-même ses contradictions, comme tout ce qui ne sort pas de la belle ordonnance d'un système religieux, il subsiste des défauts d'adaptation qui provoquent des grincements dans le moteur, et notre économiste devenu philosophe dénonce, à la manière d'un Romier, d'un Ed. Julia ou d'un Duhamel, *Les contradictions du monde moderne* (1925).

Il est enfin maître de son système. Il a une doctrine, dont l'énoncé constitue son dernier livre : *Les deux Europes* (1929), et il peut passer à l'application, car les doctrines ne se classent qu'à l'épreuve de l'expérience. C'est de ce « plan constructif » que Delaisi vient nous parler dans sa conférence.

Quelles sont donc ces deux Europes ? Est-ce l'Europe méditerranéenne, par rapport à l'Europe atlantique et boréale ? ou l'Europe occidentale par rapport à l'Europe centrale et orientale ? ou encore l'Europe latine par rapport à l'Europe slave ou anglo-saxonne ?

Nullement. C'est l'Europe de la grande industrie, assise sur ses mines de houille et ses gites de fer, appuyée sur son outillage mécanique, sur son système politique, — le régime parlementaire, — avec son cortège d'écoles et de capitaux, avec son réseau serré de voies de communications qui s'oppose à la fois à l'Europe de l'est (Russie, etc.), à l'Europe danubienne, à l'Europe des péninsules méditerranéennes : Balkans, Sud de l'Italie et de l'Espagne. Elle s'oppose à l'Europe restée agricole, traditionaliste et pays de grande propriété, arriérée en fait d'instruction, dénuée de capitaux, sillonnée de quelques voies ferrées qui sont restées des lignes de pénétration aboutissant à des ports, vivant en politique sous le régime de la dictature, abritée parfois, comme en Turquie, sous le masque du parlementarisme.

La première, l'Europe A, c'est l'Europe du cheval-vapeur, où la grande industrie, sortie de la houille, a dépeuplé les campagnes et rassemblé les ruraux en grandes cités millionnaires, où certaines régions surpeuplées, vivant du sol et du sous-sol, atteignent 200 habitants par kilomètre carré, mais qui, pour sa nourriture, à cause du dépeuplement des campagnes, et malgré l'emploi des machines et l'aide de la chimie agricole, ne peut se suffire à elle-même et doit emprunter une partie de son alimentation, — témoin l'Angleterre surindustrialisée, — à l'Europe B.

Cette Europe A comprend Grande-Bretagne,

France, Belgique, Suisse, Allemagne, Danemark, Tchéco-Slovaquie, partie de la Pologne et de l'Autriche ; elle groupe 230 millions d'habitants, plus que n'en comptait toute l'Europe il y a un siècle ; elle serait délimitée par un cercle passant par Stockholm, Cracovie, Budapest, Florence, Barcelone, Bilbao, Glasgow et Aberdeen. Sa vraie capitale, son cœur c'est Londres, avec ses 7 millions d'habitants, Londres, centre des affaires mondiales, créditrice de la plupart des capitaux, siège de toutes les chambres de compensation ou « clearing house », destinées à ventiler les créances, à qui il ne manque comme outil de crédit que cette Banque des règlements internationaux, que la Suisse a su fixer à Bâle, grâce au crédit de son franc inaccessible aux paniques et aux mauvais coups.

L'Europe B, c'est l'Europe du cheval de trait, qui ignore ou presque les machines agricoles et les tracteurs, qui a conservé, avec ses chefs soustraits à l'élection, sa fidélité au clan, ses traditions patriarcales, ses mœurs archaïques, ses costumes bariolés, son art domestique — nous sommes déjà dans le domaine du tapis d'Orient —. Elle comprend une vingtaine d'Etats, elle parle une trentaine de langues, tandis que l'Europe A n'en a guère conservé que trois, le français pour les diplomates, l'anglais pour les affaires, l'allemand, et, à cause de leurs nationaux émigrés au dehors, l'italien et l'espagnol. Elle compte, comme l'autre, 240 millions d'habitants.

Il y a bien une troisième Europe, c'est l'Europe d'outre-mer. L'Europe A a essayé au dehors une race anglo-saxonne et latine, en Amérique du nord et du sud, en Afrique du nord et du sud, en Australie et Nouvelle-Zélande, dans ce « nouveau monde » qu'elle a peuplé de ses enfants. Ces émigrants sont partis en deux bans : d'abord des Anglo-Saxons, empruntés à l'Europe A, puis des Slaves, des Italiens, des Espagnols, des Hongrois, des Scandinaves, empruntés à l'Europe B. Cette Europe d'outre-mer, elle l'a outillée de ses machines agricoles et de ses chemins de fer, elle l'a munie de ses capitaux et de ses fonds de roulement.

Cette troisième Europe, fière elle aussi de ses villes millionnaires, de ses « cités champignons », compte 140 millions d'habitants, ne parlant que deux langues, l'anglais et l'espagnol, ou le portugais, tous émigrants ou fils d'émigrants européens, les indigènes ayant été éliminés par les colons, sauf en Amérique du sud. La mission de cette Europe extérieure, c'est comme celle de l'Europe B de fournir à l'Europe A, outre l'intérêt de ses emprunts, les vivres qui lui manquent, les matières premières agricoles, céréales, viande, peaux, cuirs, laine, coton, caoutchouc, et minières, cuivre, étain, plomb, or, argent.

En somme l'Europe au sens géographique ou élargie dans les terres nouvelles compte 600 millions d'habitants.

Nous voici en présence d'une antinomie redoutable, qui n'est autre que l'expression de la crise actuelle. La crise agricole règne dans l'Europe B, qui ne peut plus acheter ses machines, qui ne peut plus compléter son outillage de ports, de voies ferrées, de routes à camions et de puits de pétrole, qui ne peut plus trouver de capitaux. Inversement la crise industrielle règne dans l'Europe A qui ne peut plus vendre à l'autre ses machines, et dont les crédits, lorsqu'ils sont allés aux emprunts d'Etat, en Russie, dans les pays danubiens ou balkaniques, semblent perdus sans retour. Il s'agit de rétablir entre ces deux blocs européens le courant de la circulation et des échanges, échange des personnes et des biens, des capitaux et des marchandises, de fournir à l'Europe A la possibilité de fabriquer, afin qu'elle ne continue pas à se ruiner en secours de chômage, à l'Europe B, celle de vendre son blé et ses porcs, afin qu'elle ne tombe pas à la charge de l'Europe A.

Le moyen qu'on nous propose, c'est de compléter l'outillage de l'Europe B, par un ensemble de grands travaux, non pas de ces dépenses vides de profit du genre des « ateliers nationaux », de ces canaux sans liaison avec les fleuves et de ces chemins de fer qui mettent en valeur le sable du désert, mais par un outillage qui paye et qui rend. Il faut courir au plus pressé, et il semble bien qu'il faille commencer par l'électrification des voies ferrées, dont la Suisse a tant à se louer, par la substitution, dans les métiers, dans l'éclairage domestique, du moteur ou de la lampe électrique au moteur animal ou à la main-d'œuvre humaine qui reste là-bas d'un emploi si général, par ce qu'on appelle en France l'électrification des campagnes. N'est-ce pas, là, si l'on appelle « civilisation » un moindre effort physique demandé à la personne humaine en vue des fins morales ou religieuses, d'une œuvre de civilisation qu'il s'agit, de l'extension de la civilisation de type occidental aux pays de l'Europe qui passent pour arriérés ? N'est-ce pas là faire preuve de cet « esprit européen » dont nous ne pouvons entendre parler sans tressaillir, car il est à base de solidarité chrétienne et il s'abrite à l'ombre de la Croix ?

Voilà dans quel courant de pensée économique, historique, philosophique, se replace ce programme de grands travaux dans l'Europe orientale, dont M. Delaisi va nous entretenir, en particulier, dans ces pays danubiens qui touchent de si près à la Suisse, et dont l'indépendance économique peut seule assurer l'indépendance politique. C'est pour la Suisse une nécessité absolue de garder ses quatre frontières, ses quatre contacts avec le dehors, et c'est là sans doute un des moyens de les garder. En somme c'est la suite de la conférence de Stresa, consacrée au salut des pays danubiens et de l'Europe orientale, que M. Delaisi va nous apporter à Fribourg.

Paul Girardin.

Nos écrivains



CHARLES-GUSTAVE JUNG écrivain zuricois, auquel la ville de Zurich a décerné un prix de 8000 francs.

ARCHÉOLOGIE

Une trouvaille de monnaies romaines

A Chamason (Valais), on a mis au jour une ancienne sépulture contenant 120 pièces de monnaie que l'on croit être des premiers empereurs romains et une paire de boucles d'oreilles en platine.

Cette découverte a été faite à environ 600 mètres de l'église de Saint-Pierre de Clages.

Il y a trois ou quatre ans, on a trouvé à Chamason un casque romain qui fut vendu au Musée national de Zurich.

Navigation aérienne

La ligne Europe-Amérique du sud

La municipalité de Séville et le commandant du *Grif-Zeppelin*, M. Eckener, sont arrivés à un accord.

La municipalité construira sur le terrain de Tablada une station d'atterrissage qui devra pouvoir fonctionner le 1^{er} août prochain. Dans le cas où une autre ville s'engagerait à construire un aéroport complet, la compagnie Zeppelin accorde à Séville le droit d'option.

Si, au bout de soixante-cinq jours, Séville renonce à son droit, la compagnie Zeppelin pourra installer son aéroport dans une autre ville de la péninsule.

Les zeppelins feront dix-huit atterrissages retour d'Amérique et au moins un départ de Séville, à condition qu'il y ait quatre passagers au minimum.

On voit que les Allemands travaillent sans lassitude à la réalisation de leur projet de liaison par dirigeables Europe-Amérique du sud.

LES SPORTS

Le football suisse

Les matches du challenge national qui ont été disputés dimanche n'ont pas amené de surprise, à part, peut-être, le résultat très net de la rencontre Chaux-de-Fonds-Aarau et la défense d'Etoile-Carouge contre Concordia. Le deuxième groupe a remporté plusieurs victoires et s'est ainsi racheté de ses défaites de l'autre dimanche. Les trois vaincus du deuxième groupe avaient à lutter contre des adversaires manifestement plus forts. Le premier groupe totalise 24 points contre 13 seulement pour le deuxième.

Groupe I	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Points
Chaux-de-Fonds	4	1	3	0	5
Grasshoppers	2	2	0	0	4
Urania-Genève	2	2	0	0	4
Bâle	2	1	1	0	3
Bienne	3	1	1	1	3
Lugano	2	1	0	1	2
Young-Fellows	2	1	0	1	2
Etoile-Carouge	2	0	1	1	1
Groupe II					
Concordia	4	1	2	1	4
Servette	2	1	0	1	2
Lausanne	2	1	0	1	2
Young-Boys	2	0	2	0	2
Blue-Stars	2	1	0	1	2
Zurich	2	0	1	1	1
Nordstern	2	0	0	2	0
Aarau	2	0	0	2	0

Dimanche prochain, se disputera le troisième tour de la coupe suisse. Seize clubs seront aux prises, dont 8 clubs de division nationale, soit le 50 % des « partants ». Les équipes de première ligue sont au nombre de 7. Juventus, enfin, de Zurich, est un club de seconde ligue.

Quels seront les vainqueurs de ce troisième tour ? Si on peut désigner Lausanne, Young-Boys, Urania, Lugano et Grasshoppers, on ne saurait être aussi affirmatif pour les rencontres Carouge-Racing, Zurich-Winterthur et Bellinzona-Bâle, bien que les clubs recevant aient de fortes chances de remporter la victoire, à l'exception de Bellinzona qui défendra cependant chèrement son droit.

Les distances métriques en Amérique

On annonce que l'Amateur Athletic Union d'Amérique vient de décider d'introduire les distances métriques pour les épreuves d'athlétisme aux Etats-Unis.

Quel accueil sera fait à cette décision par les Britanniques, qui seront seuls, dorénavant, à défendre un système qui a fait son temps ? Le sport réussira-t-il là où ont échoué toutes les tentatives menées au nom de la science et des commodités internationales, ou bien l'Angleterre se confinera-t-elle dans son « splendide isolement » ?

VARIÉTÉS

Berlin, après quatorze ans de paix

Sous ce titre un automobiliste français fait part de ses impressions de Berlin :

Comme il ne s'est encore trouvé aucun ami de la couleur parmi les dirigeants de Berlin, les maisons des rues du centre et, dans les quartiers extérieurs, toutes celles bâties avant guerre ont gardé ce crépi sombre, variant du gris soutenu au quasi noir, qui font cette capitale, au premier abord, monotone et réfrigérante pour le promeneur gâté par les jeux de couleur des cités d'Italie ou les tons blonds du sud-est de la France.

La ville, depuis 1871, s'est étendue ; elle a englobé des espaces énormes, et vingt quartiers aux aspects les plus divers et parfois les plus agréables : elle a gardé son centre et ne le transforme qu'en l'alourdissant ; Berlin n'est pas une ville aimable, ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que cette capitale soit désagréable à habiter, surtout pour les gens qui y travaillent... Transports, commodités, plaisirs, tout y est méthodiquement organisé.

4.227.000 habitants : la quatrième ville du monde, après Londres, New-York et le Grand Paris (le département de la Seine a 4.629.000 habitants).

Enormité de Berlin ! Pour aller voir un critique à Lichterfelde West, je roule pendant une demi-heure le long de belles avenues, larges, lisses, parfaitement entretenues et qui, sauf une minute de vraie banlieue, avec des arbres, d'étroits jardins, vers la fin du trajet, sont toutes faites de maisons à appartements, de cinq étages, avec une double rangée continue de boutiques, qui se prolongent jusque dans les rues transversales.

Nous n'avons rien, à Paris, de ce genre : les remparts ont fait une coupure entre la capitale et sa banlieue, tandis qu'à Berlin la cité se prolonge tout naturellement durant des kilomètres, sans solution de continuité.

Une propreté des trottoirs et des rues scrupuleuse.

« Dans le Thiergarten, disait autrefois une Française, on pourrait manger par terre. »

On m'avait dit qu'il y avait eu, de ce côté, une certaine négligence au lendemain de la guerre.

C'est possible. Mais, depuis, on est revenu à la propreté épicure d'autrefois.

La municipalité de Berlin est prévenante pour ses visiteurs : ayant à exécuter un travail en sous-sol à l'entrée d'Unter den Linden sur Pariser Platz, les ouvriers ne travaillent que de nuit, bouclent la coupure, chaque matin, sur les trottoirs, avec de solides plateaux de bois, et sur la chaussée avec de la terre qu'ils dament et recouvrent d'un pavage rapide. Les ouvriers partis, un balayeur vient, brosse le macadam : on peut traverser sans presque se croquer. Le soir, en une demi-heure, les ouvriers débloquent à nouveau le trottoir. Une heure supplémentaire à payer, évidemment, aux terrassiers. Mais la dignité, la propreté de l'artère la plus luxueuse de Berlin sont sauvegardées, et l'étranger, le touriste plus satisfait encore que le Berlinois.

Beaucoup moins d'autos qu'à Paris.

Ceci n'est pas un reproche que je fais à Berlin, au contraire. Une circulation parfaitement réglée, et réglable, les possibilités d'écoulement des rues n'étant point dépassées par le nombre des voitures qui les suivent.

Il ne faut pas se figurer, d'ailleurs, qu'il y ait encore à Berlin beaucoup de chariots et de voitures à chevaux ; les attelages de maître ont totalement disparu, et les voitures de livraison sont quasiment toutes remplacées par des camions : les Berlinois sont des gens d'esprit moderne, qui ne se sont pas entêtés à garder des chevaux là où le moteur rend trois et quatre fois plus de services que le canasson.

Les rues de Berlin sont, en moyenne, beaucoup plus larges que celles de Paris.

D'où une facilité de circulation plus grande, et la dispersion des autos qui ne s'entassent point dans quelques grandes artères, mais glissent, rapides, par des rues secondaires, souvent presque aussi larges que nos boulevards.

Il est agréable de conduire son auto à Berlin : point d'attentes, d'embouteillages.

A peine l'obligation de suivre du regard la lanterne triple suspendue au-dessus des croisements : vert : voie libre ; blanc : attention ; rouge ; arrêtez-vous à 50 centimètres avant d'arriver à la hauteur du trottoir transversal. Le long d'une grande voie comme Friedrichstrasse ou Kurfürstendamm, le mouvement des lanternes est synchroniquement réglé, en sorte qu'en marchant d'un train honnête et modéré, vous arrivez à chaque croisement de rues au moment où s'allume le feu vert qui donne le droit de traverser, et vous faites des centaines de mètres sans débrayage, coups de frein, ni arrêts.

Excellent exemple que l'on ferait bien d'étudier et d'appliquer à Paris, où le caprice de l'agent chef du carrefour règle la marche et l'arrêt, en sorte qu'on tombe d'un arrêt dans l'autre comme dans une cité fantastique de fous.

Des agents parfaits de tenue, d'autorité calme, de bonne volonté devant les difficultés de leur tâche.

On a accusé le *schupo* berlinois de militarisme : il conviendrait ici d'établir une distinction. Si, en effet, l'uniforme, le geste sont nets, sans bavures, et comme on les enseigne à la caserne au paysan le plus balourd et le plus lent, cette sûreté entraîne un sang-froid, une maîtrise de soi dignes des plus grands éloges. (Nos agents, à Paris, dont la tâche est, d'ailleurs, plus difficile que celle des agents de Berlin, la circulation étant triple, la ville plus irrégulièrement construite et la population moins disciplinée, exagèrent tout de même

l'énerverment et le cri : ils affolent l'automobiliste au lieu de le calmer, et il faudrait leur donner des ordres de pondération et de calme, le tempérament de la race les poussant à prendre inutilement feu, et à tout propos, comme des pur-sang non dressés.)

Le *schupo* (agent de police) de Berlin, en particulier, est délicieux de courtoisie et de bonne volonté à l'égard de l'automobiliste étranger.

Par distraction — réfléchissant à ce que l'on venait de me dire, par ignorance des règlements et parfois par une indolence indisciplinée — j'ai bien mérité une douzaine de contraventions à chacun de mes séjours à Berlin : j'en ai toujours été quitte par trois mots de l'agent, qui finissaient par le plus cordial des sourires lorsque j'avais déclaré que j'étais étranger et ignorais ce point du règlement.

Autre bon exemple à suivre à Paris. On me dit : « Depuis la révolution, nous avons démocratisé le *schupo*. » Il est vrai que l'agent de police berlinois d'avant guerre avait une propension au cri et au hurlement, qui était une tradition de caserne allemande, et qui était bien le quintuple, en volume sonore, de ce que se permet l'agent parisien.

Ce militarisme agressif allemand, imposé depuis au moins le Roi Sergent aux recrues, à la caserne, était-il donc une vertu surajoutée ? Nous fera-t-on la joie de nous montrer, un jour, une Allemagne pacifique d'apparence, sinon pacifiste d'esprit ?

De beaux magasins de luxe, sur Unter den Linden — lingerie, fleurs, tableaux, colifichets — mais peu de clientèle dedans, en cette fin de vacances où l'on commerce, cependant, en tous pays, à faire les achats de l'hiver.

Les directeurs de grands magasins se plaignent de la dépression économique générale.

— Depuis janvier 1929, disent-ils, les ventes ont baissé progressivement. Nous ferons certainement une année au-dessous du médiocre, en dépit des ventes de Noël, qui sont toujours fortes, partout, mais qui ne s'annoncent pas, cette année, comme extraordinaires.

En fait, ces directeurs n'achètent rien : ils mettent la tête sous l'aile, ils attendent...

La plus importante maison de couture de Berlin, Marbach, a fait faillite.

Nombreuses sont les maisons de commerce qui ont culbuté. Beaucoup, même parmi les plus importantes, ne tiennent que par la bonne volonté de créanciers persuadés que les affaires reprendront et qu'ils toucheront plus en attendant qu'en exigeant une liquidation immédiate.

Un peu partout, dans Berlin, des maisons, des magasins, des bureaux à louer.

On ne voyait pas ces écriteaux avant la guerre.

Les morts



HANS VATERHAUS chanteur suisse célèbre qui vient de mourir à Zurich.

LES ALMANACHS

Heimatschutz-Kalender 1933. — Im Verlag Frobenius A. G., Basel, erscheint auf das Jahr 1933 ein Adresskalender, der dem Heimatschutz gewidmet ist und der sich mit dem farbigen Bild « Die Glückshenne » des alten Berner Malers P. N. Koenig auf dem Titel ganz reizend ausnimmt. Im Innern zeigt sich dann in ständiger Wechsel schweizerische Landschaft, Baukunst, Bauernstube und Tracht, woraus wir nicht nur tägliche Belehrung, sondern auch freudige Erinnerung an gesehene Schönheit und Urkraft unseres Landes und manche Anregung zu Reisen und Ausflügen holen können. Viele der Bilder sind früher in der Heimatschutz-Zeitschrift erschienen, wirken aber hier allein auf den weissen Blättern viel eindrücklicher als auf den bedruckten Seiten ; andere Bilder sind Büchern des Verlags Frobenius entnommen oder ganz neue Aufnahmen. Aus den kurzen Texten, die der Heimatschutz-Redaktor Dr. Albert Baur verfasst hat, vernehmen wir nebenbei vieles über die Ziele, für die der Heimatschutz kämpft, die jedem Schweizer bekannt sein sollten. Der Kalender eignet sich vorzüglich als bescheidenes und doch recht erfreuliches Festgeschenk ; der geringe Preis von Fr. 2.50 sollte niemanden von der Anschaffung abhalten.

Les nouveaux abonnés pour 1933 recevront « LA LIBERTÉ » dès le 15 décembre, à condition d'avoir envoyé le prix de leur abonnement pour six ou douze mois.

L'administration.

FRIBOURG

Le cinquantième de l'harmonie « La Persévérance » d'Estavayer-le-Lac

On nous écrit :
C'est par un temps gris et maussade que la population d'Estavayer-le-Lac s'est réveillée, dimanche matin, aux accents d'une joyeuse diane, jouée par la musique de la ville, l'harmonie *La Persévérance*, qui fêtait son cinquantième.

Dès 9 heures, de nombreux invités et délégués se réunirent devant l'hôtel du Cerf. Aux sons d'un alerte pas redoublé, le cortège s'ébranla pour se rendre à l'antique collégiale de Saint-Laurent, où eut lieu le service religieux. Dans une allocution toute de circonstance, M. Brodard, révérend curé, évoqua toute la beauté du travail fourni par les musiciens qui, dans une époque empreinte de matérialisme, consentent encore à se dévouer pour le culte du beau.

Après l'office, le cortège se reforma et se rendit au cimetière de la paroisse, car la *Persévérance* voulait honorer ses chers disparus. Dans un discours d'une envolée patriotique, M. Torche, président, évoqua leur souvenir. Il rappela le noble travail qu'ils ont fourni dans les heures difficiles comme dans les moments de prospérité. Il invita les musiciens à se pénétrer de ces leçons ; puis le vieux drapeau s'inclina sur les tombes des aînés. Après l'absoute et les chants religieux exécutés par le chœur mixte de Saint-Laurent, le cortège se rendit à l'hôtel du Cerf, où eut lieu le banquet.

Ce dernier, présidé par M. Joseph Torche, le dévoué président de la *Persévérance*, fut des plus animés et des plus réussis. A la table d'honneur on remarquait la présence de M. le conseiller d'Etat Bovet ; de M. le conseiller national Chassot ; de M. le curé Brodard ; de M. Duruz, préfet de la Broye ; de M. Torche, député ; de M. Butty, syndic et président d'honneur de la *Persévérance* ; de M. Eugène Plancherel, de Bussy, membre fondateur ; de M. Jemelly, ancien directeur, ainsi que celle des délégués des autorités communales et paroissiales.

M. Torche, président, souhaite la bienvenue aux autorités, aux invités et aux délégués, puis procéda à la remise des chevrons d'âge.

M. le conseiller d'Etat Bovet transmit aux musiciens staviacois le salut du gouvernement. L'enfant d'Estavayer, il tint à leur dire tout le plaisir qu'il avait à se trouver au milieu d'eux. Il les félicita pour le bon travail fourni et l'excellent esprit qui les anime. Il adressa des félicitations spéciales au président et au directeur de la société.

Puis on entendit d'excellentes paroles de la part de M. le curé Brodard ; de M. le préfet Duruz ; de M. le conseiller national Chassot, qui était également le porte-parole de la musique *La Concordia* de Fribourg ; de M. le syndic Butty qui, en termes émus, évoqua le souvenir des membres qui ne sont plus ; des délégués des autorités communales et paroissiales ; de M. Lombriser, président de la Société fédérale de musique ; de M. Rouiller, délégué du comité cantonal ; de M. Dietrich, au nom de la Landwehr de Fribourg ; de M. le professeur Thiry, au nom du Corps de musique d'Yverdon ; de M. Sudan, président de l'Harmonie de la ville de Bulle, et enfin des représentants des sociétés de musique *l'Instrumentale* et *l'Avenir* de Payerne, la *Lyre* de Broc, la *Lyre* de Grandcour, dont le président, M. le député Oulevey, eut des paroles particulièrement aimables pour Estavayer, les fanfares d'Ecuivillers, de Corcelles, près Payerne, la *Lyre* de Granges-Marnand et la fanfare de Saint-Aubin ; de M. Droz, au nom des sociétés locales d'Estavayer, et de MM. Huguet, greffier, et Léon Duc, à Fribourg.

Les noms des membres et bienfaiteurs disparus durant l'année furent ensuite proclamés et les convives se levèrent pour honorer leur mémoire.

Le banquet, servi par M. Perrin, tenancier de l'hôtel du Cerf, fut excellent.

Le souvenir de cette charmante et reconfortante journée sera gardé sans doute longtemps dans le cœur des participants.

Ajoutons que, en souvenir de son cinquantième, la *Persévérance* a tenu à remettre à chaque participant une superbe plaquette due à la plume d'un ancien membre actif et ami de la société, M. Léon Duc, à Fribourg.

F. B.

Pour l'église de Sainte-Thérèse à Château-d'Œx

M. le doyen Bise, Vuisternens, 5 fr. ; Mlle Dougoud, Vuisternens, 20 fr. ; M. Maurice Beaud, Aibeuve, 22 fr. ; M. Jacques Wicht, Léchelles, 5 fr. ; Mlle Yvonne Pugin, Avry-devant-Pont, 4 fr. ; M. Paul Perriard, Belfaux, 20 fr. ; Anonyme, Aibeuve, 45 fr. ; Anonyme, Romont, 100 fr. ; Liste de M^{me} Beaud, gérante, Aibeuve, 75 fr. 50 ; Famille Barras-Remy, Broc, 4 fr. ; M^{me} Dévaud, Estavannens, 2 fr. ; Mlle Hélène Moser, Estavannens, 5 fr. ; Anonyme, Estavayer, 20 fr. ; M. Raymond Magnin, Bollerens, 5 fr. ; Anonyme, La Tour-de-Trême, 20 fr. ; M. Marcel Polion, Farvagny, 5 fr. ; Anonyme, Charmey, 40 fr. ; Mlle Marie Mailard, Villeneuve (Broye), 2 fr. ; Mlle Bossel, institutrice retraitée, Vuadens, 20 fr. ; Anonyme, 50 fr. ; Par le juge de paix du Pays d'En-Haut, 10 fr. ; Liste de l'Imprimerie Saint-Paul, à Pérolles, 28 fr. ; Id., 43 fr. 40 ; Liste de la Librairie catholique, place Saint-Nicolas, 341 fr. ; Mlle Louise Gavillet, 3 fr. ; Mlle Louise Gavillet, 10 fr. ; Famille Gavillet, Esmont, 30 fr. ; Anonyme, Le Châtelard, 5 fr. ; M. Maillard, La Rougève, 10 fr. ; M. Simon Oderson, Bertens, 5 fr. ; M. Antoine Michel,

Villarod, 20 fr. ; Mlle Fernande Chuard, Cousset, 5 fr. ; M. Honoré Lanthmann, Neirive, 7 fr. ; Anonyme, Praroman, 20 fr. ; M. Henri Grangier, Monthovon, 5 fr. Mlle Marie Chassot, Orsonnens, 40 fr. ; Mlle Joséphine Chenaux, Marly, 30 fr. ; M. Ernest Perrier, 100 fr. ; Mlle Berthe Castella, Cham, 12 fr. ; M. Louis Frossard, Romanens, 25 fr.

Cordial merci à tous nos généreux bienfaiteurs et que la petite sainte Thérèse leur rende ! Les dons les plus modestes sont reçus avec reconnaissance. (Chèques IIa 839.)

Ce qu'il ne faut pas oublier

Le Secrétariat de *Pro Juventute* nous prie d'insérer :

Nous tenons à rappeler que le bénéfice des timbres vendus dans les bureaux de poste va au Secrétariat central de Zurich. Si donc on désire que le bénéfice reste dans les districts, qu'on veuille bien acheter les timbres dans les dépôts, aux vendeuses et au secrétariat.

La vente commencera le 1^{er} décembre. Les timbres sont valables jusqu'à fin mai, les cartes indéfiniment, on peut en faire ample provision. Rappelons encore que le bénéfice de la vente de cette année sera affecté aux écoles primaires, spécialement à l'éducation des anormaux, classe d'enfants si digne d'intérêt.

Les dépôts de timbres se trouvent dans les papeteries et magasins de cigares de notre ville, dans l'un ou l'autre magasins et au secrétariat. La petite affiche à la devanture indique le lieu du dépôt.

« Belenjeu »

Les intéressants concours de mots croisés « Belenjeu » battent leur plein. Voyez aux annonces de ce jour la publication du concours N° 2 avec la solution du concours N° 1. Les gagnants auront à s'annoncer comme le prévoient les conditions des concours et, après vérification, leurs noms seront donnés avec la parution du concours N° 3, soit le 13 décembre.

Les concours « Belenjeu » ne prétendent pas à un record, mais il est bien certain que, pour qui en a tâté, leur intérêt captivant ne fait aucun doute. Donc, à la recherche des solutions des concours futurs !

L'heure des enfants au radio

Fribourg aura demain, mercredi, 30 novembre, son « Heure des enfants ». Cette petite séance enfantine se tiendra dans la grande salle de la Maison de justice, de 18 h. à 19 h. ; elle est publique et gratuite et sera présidée par l'Oncle Maurice, ce personnage mystérieux qui sait si bien parler à ses nombreux neveux et nièces, disséminés partout en Suisse romande et même à l'étranger. A la séance de demain, on entendra des récitations et des chants ; ceux-ci seront exécutés par le chœur des élèves de l'Orphelinat renforcé par des filles de la sixième classe de l'Ecole de Gambach et par quelques garçons du cours moyen de l'Ecole du Bourg. Les récitations se donneront par des élèves de nos classes primaires ; elles ont été préparées par Mlle Scherly, institutrice à Gambach, et M. L. Ruffieux, instituteur au Bourg. Il va de soi que l'Oncle Maurice dira des paroles tour à tour sérieuses et gaies à tous ses nombreux neveux et nièces fribourgeois qui depuis longtemps attendent cette occasion de le saluer et de l'applaudir.

Les enfants non accompagnés voudront bien s'adresser aux maîtres et maîtresses, qui, à l'entrée de la salle leur désigneront les places.

Au cinéma

Un film : *L'appel de la montagne* est projeté au Capitole, sous les auspices de la fabrique de chocolats Suchard. Il y aura trois séances jeudi, à 10 h. 1/2, 3 h. et 8 h. 1/2 du soir.

Exportation de bétail

Hier soir lundi, est parti, de la gare de Bulle, un wagon contenant 8 vaches de la race tachetée rouge à destination du Maroc. C'est par l'entremise d'un frère que M. le député Auguste Murith, à Epagny, a au Maroc que cet envoi a pu être effectué à un gros propriétaire des environs de Casablanca, qui veut faire un essai avec notre bétail.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

17 novembre. — Rumo Victor, fils de Martin, journalier, de Chevrières, et de Rosa née Grossrieder, rue de la Samaritaine, 119.
Maillard Noël, fils de Marius, agriculteur, de et à Villaron, et de Marie née Maillard.
18 novembre. — Schaller Jacqueline, fille d'Aloys, machiniste, de Wünnwil et Besingen, et de Maria née Aebischer, Schönenberg, 45.
20 novembre. — Stempfel Ernest, fils d'Ernest, coiffeur, de Brünnsried, et de Jeanne née Poncet, rue d'Or, 105.
Dousse Micheline, fille d'Emile, technicien, d'Essert, et d'Angèle née Daguet, Chemin du Calvaire, 3.
Frey Lydia, fille d'Ernest, agriculteur, de Biberstein (Argovie), et d'Elisabeth née Rentsch, domiciliés à Saint-Sylvestre.
22 novembre. — Gleyvod Jean, fils de Philippe, jardinier, d'Enney, et d'Yvonne née Delmas, route du Jura (à vécu 3 minutes).
24 novembre. — Sauter Gisèle, fille d'Emilien, employé postal, de Besencens et Fiaugères, et de Marie née Dupont, rue de Romont, 17.
Tornare Jean-Marie, fils de François, agriculteur, de Charmey, et de Jeanne née Bastard, domiciliés à La Tour-de-Trême.
25 novembre. — Dafflon Berthe, fille d'Alphonse, chéliste, de et à La Tour-de-Trême, et de Marthe née Aubert.
26 novembre. — Chassot Thérèse, fille de Pierre, cordonnier, de et à Vuadens, et d'Hélène née Morand.

La « Passion » de Siviriez

La représentation donnée hier, lundi, pour les écoles a eu le plus grand succès. La gare de Fribourg avait organisé un train spécial pour l'Ecole secondaire de jeunes filles, l'Ecole de Sainte-Ursule, l'Ecole de commerce, l'Ecole ménagère, l'Institut de Sainte-Agnès. De Romont et des environs étaient accourues de nombreuses classes. Plus d'un millier de jeunes spectateurs suivirent avec un intérêt soutenu et croissant, le drame de la *Passion*, que les acteurs de Siviriez surent rendre avec un sens chrétien empreint d'une grande élévation et d'une poignante sincérité. La mise en scène était excellente.

Lendemain de kermesse

L'Office d'assistance nous prie de publier :
Il n'est pas possible, dès le lendemain d'une kermesse, de faire connaître au public les résultats financiers obtenus par les divers comptoirs. Mais il semble que nous pouvons annoncer aujourd'hui que la recette a été meilleure que ne le faisait prévoir la situation économique actuelle et qu'elle ne sera guère inférieure à celle que l'Office central a coutume d'enregistrer. La salle de la Grenette n'a, on peut le dire, pas désempli ; samedi, il y eut déjà un nombre important de visiteurs dans l'après-midi, et le soir, de nombreux souchers furent servis, à la satisfaction générale. Une très jolie saynète termina la veillée. Dimanche, même affluence, soit dans l'après-midi, soit au loto du soir. Une gaieté de bon aloi ne cessa de régner pendant toute la durée de la fête. Nous aurons à revenir sur les services rendus par les organisateurs et organisatrices et sur la charité du public ; mais aujourd'hui, nous nous contenterons de dire en un mot la profonde reconnaissance de l'Office central d'assistance pour l'intérêt généreux qui, une fois de plus, lui a été témoigné.

RADIO

Mercredi, 30 novembre

Radio-Suisse romande

12 h. 40 (de Genève), gramo-concert. 13 h. 35 (de Genève), informations financières. 15 h. 30, Quintette Radio-Suisse romande. 16 h. 30 (de Genève), musique de danse. 18 h. (de Fribourg), heure des enfants. 19 h. (de Genève), radio-chronique. 19 h. 30 (de Lausanne), « La forêt, source constante de revenus », par M. Gonet. 20 h. (de Lausanne), récital de violoncelle, par M. Paul Burger. 20 h. 30 (de Lausanne), programme de Neuchâtel. Audition des chansons de la Corbeille. 20 h. 50 (de Lausanne), causerie de Mme Dorette Berthoud sur « César d'Yvernois ». 21 h. 10, chansons de la Corbeille. 21 h. 30 (de Fribourg), corps de musique *La Concordia*, sous la direction de M. Stœcklin : 1. « Pas redoublé ». 2. « Rienzi », ouverture, de Wagner. 3. « Valse impériale », de Strauss. 4. « Pas redoublé ». 22 h. 10 (de Genève), musique de jazz.

Radio-Suisse allemande

15 h. 30 (de Bâle), concert par le Quatuor Radio. 19 h. 45 (de Zurich), concert de mandolinistes et de jodeliers. 20 h. 30, compositions autrichiennes, par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 21 h. 30, concert du soir.

Stations étrangères

Francfort, 20 h., « Der tapfere Soldat », opérette, de Strauss. Vienne, 19 h. 5, « Sainte Elisabeth », oratorio, de Joseph Haas (1^{re} audition). Budapest, 19 h. 45, concert sous la direction de Weingartner. Prague, 20 h. 5, concert avec le concours de Tauber, ténor.

Sommaires des Revues

La Nouvelle Revue des jeunes. — 15 octobre. — Nos disparus : A. D. Sertillanges. — Où va l'Irlande ? : Raoul de Warren. — Ce que les missions nous apprennent de Dieu : E. B. Allo. — Un chrétien contre l'Evangile. Jean Guéhenno : Joseph Catry. — La jeunesse maritime de France : Le R. Père Lebrét, O. P. — Les écrivains russes d'aujourd'hui. Yvan Borenine : Charles Ledré. — Les idées et la vie. — Les lettres. — Les livres d'art. — La mentalité de l'Agro : R. Michaut. — *Par Romana* et son XII^{me} congrès : R. Père Dubois, O. P. — Administration : 30, rue Vaneau, Paris (VII^{me}).

Le Correspondant ; 25 novembre. — Un missionnaire martyr : M. de Solages (1786-1832) II : Georges Goyau. — Monica et le fojrd. Nouvelle : Max Jarriand. — L'année romantique. VI : Armand Praviel. — Education nationale et éducation familiale : Gustave Daumas. — Charlet et Raffet au siège de la citadelle d'Anvers : Pierre Ladoué. — Les idées et les lettres. Le procès des maîtres : Daniel-Rops. — Les idées et les faits sociaux : Max Turmann. — La musique : Jean Lafolloye. — Les livres. — R. Poincaré. — Guide Bleu. — L. Barthou. — P. Jourda. — H. Bremond. — P. de Laget. — L. Brunschvicg. — E. Roels. — E. Granger. — Branthôme. — Chronique politique : Louis Joubert.

Tous les sports, N° 11 : L'importance de l'esprit d'équipe, par Ernest Næf. — Automobilisme : Tout n'est pas encore au point, par F. Ganeval. — Un nouveau sport : Le vol à voile, par Arthur de Sousa. — Le hockey sur glace, par Zab. — Football : Entr'acte, par Abel Vaucher. — Ce qu'en pense Mimouche, par F. G. — Préparatifs... par J. G. Chable. — La neige parle. — A travers tous les sports.

Ce numéro publie en outre le compte rendu des finales des championnats suisses de boxe et des manifestations sportives du dimanche, ainsi que de nombreuses photographies d'actualités.

Administration : avenue de Beaulieu, à Lausanne.

Etudes ; 5 novembre. — Le Pape et le Mexique (Paul Dudo. — Au service de tous et de chacun (le R. Père Louis Froc) : Henri Gauthier. — L'évolution des partis de droite allemands : Robert d'Harcourt. — Malades : Colette Yver. — La France jaune (le Tonkin) : Louis Jalabert. — Histoire du moyen âge et des origines de la Renaissance : Joseph Lecler. — Les missions : Alexandre Brou. — L'histoire religieuse du temps présent : Yves de La Brière. — Les livres. — Ephémérides de la quinzaine.

Administration : 15, rue Monsieur, Paris (VII^{me}).

La *Patrie suisse* du 26 novembre : les travaux d'organisation des courses nationales de ski à Einsiedeln, l'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats gruyériens, les représentations de la *Dime* de René Morax, à Montreux, les championnats suisses de boxe à Lausanne, les matches de football, etc.

Deux pages amusantes sur les camelots, des vues de la grande mosaïque de Bièler, posée à l'hôtel de ville du Locle, un nouveau roman par Vincent Vincent, une nouvelle inédite d'André Closuit, une causerie d'Henriette Charasson, complètent ce numéro.

Calendrier

Mercredi 30 novembre

SAINT ANDRÉ, apôtre

Saint André, frère de saint Pierre, fut d'abord disciple de saint Jean-Baptiste. Il assista aux noces de Cana et prêcha l'Evangile en Asie Mineure et en Grèce. Il fut saisi, sous Néron, et condamné à mourir sur une croix.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

DÉPOSITAIRE

(monsieur ou dame) pour brillante nouveauté qui fait époque et donne de forts bénéfices, demande dans toutes les localités importantes. Existence assurée est offerte à postulants entrepreneurs sans connaissances préliminaires. Capital nécessaire : Fr. 1500.—2000.—
Offres s. chiffres G 7381 Y, à Publicitas, Berne.

M. MOREL, laitier à VAULRUZ

vendra, mercredi matin, près de l'hôtel de ville, à FRIBOURG. BEAU VACHERIN GARANTI POUR LA FONDUE à Fr. 2.20 le kg.

Propriété à vendre

On offre à vendre un domaine d'environ 10 poses de bon terrain, avantageusement situé, dans le district de la Sarine. Date d'entrée à convenir. Grandes facilités de paiement.

Pour tous renseignements, s'adresser au sous-signé. 15460
Fribourg, le 28 novembre 1932.
A. Grandjean, notaire, rue de Romont, 31. — Téléph. 9.59.

†
Monsieur et Madame Pierre Claus-Mayor et leurs enfants, à Saint-Gall et Tunis ; M. et M^{me} Félix Kaiser-Claus et leurs enfants, à Fribourg ; M. et M^{me} Isidore Claus-Magnin et leurs enfants, à Renens ; M. et M^{me} Ernest Claus-Tornare et leur fille, à Fribourg ; M. Maxime Claus, à Renens ; Révérend Frère Pierre-André Claus, des Frères Prêcheurs, à Amiens (France) ; M. et M^{me} Fridolin Tornare-Claus et leurs enfants, à Fribourg ; M. et M^{me} Pierre Marro, à Saint-Sylvestre ; M. Jacob Marro et sa fille, à Saint-Sylvestre ; M. et M^{me} Kellenberger-Claus et leur fils, à Saint-Gall ; M^{me} Marie Claus, à Estavayer ; M^{me} veuve Philomène Chamonal et sa fille, à Fribourg, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Marie CLAUS

née Marro
leur chère et regrettée mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine et amie, décédée à l'âge de 73 ans, après une courte et pénible maladie, chrétiennement supportée, munie des sacrements de notre sainte Mère l'Eglise.
L'office d'enterrement aura lieu à l'église de Saint-Jean, mercredi, 30 novembre, à 9 heures. Départ du domicile mortuaire : Courchemin, 67, à 8 h. 3/4.
Cet avis tient lieu de faire part.

†
Monsieur Louis Javel-Waebler et ses enfants : Francis, Bernard et Claude, à Sagiez ; Monsieur et Madame Antonin Waebler-Humbert, à Courtepin ; Monsieur et Madame Scraphin Waebler, à Genève ; Monsieur et Madame Emile Waebler, à Courtepin ; Mademoiselle Bernadette Waebler, à Bruzelles ; ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Alodie JAVET

née Waebler
leur chère épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, tante et cousine, enlevée à leur tendre affection le 27 novembre, à l'âge de 29 ans.
L'ensevelissement aura lieu à Meyriez, mercredi, 30 novembre, à 15 heures.
Départ de l'hôpital à 14 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire part.

†
Des messes d'anniversaire pour le repos de l'âme de
Madame veuve Léon GALLEY
seront célébrées jeudi, 1^{er} décembre, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre.

†
Monsieur et Madame Perroulaz-Kolly et leurs enfants, aux Daillettes et Genève, remercient bien sincèrement toutes les personnes pour les nombreuses marques de sympathie qu'elles leur ont témoignées à l'occasion de la perte de leur très cher fils et frère.

CAPITOLE
Ce soir, à 20 h. 30
LOUIS TRENKER
dans son dernier triomphe parlant français
LES MONTS en FLAMMES
Une prodigieuse épopée des combats en haute montagne!
Téléphone 1300

On demande

à louer magasin à la campagne. Entrée au plus tôt. Paiement assuré.
S'adresser sous chiffres P 4144 F, à Publicitas, Fribourg.

17 poses

à vendre, dont 3 poses de forêt, habitation, grange, écurie, prix 22.000.—
S'adresser à l'agence immobilière A. Frossard, Fribourg. 15-65

Demande de place

Jeune homme de 24 ans, sérieux et actif, libéré du service militaire, cherche place comme

VACHER

pour 10 à 12 vaches. Vie de famille exigée.
S'adresser sous chiffres P 15458 F, à Publicitas, Fribourg.

Enchères révoquées

Les enchères du domaine de PRAZ DERREY, appartenant à la masse BAPST, ANSELME et PHILEMON, annoncées pour mercredi, 30 novembre courant, à PONT-LA-VILLE, sont révoquées.
34-109
Office des faillites, Bulle.

CINEMA ROYAL

Dès ce soir, reprise de la délicieuse opérette Paramount

IL EST CHARMANT

avec
Henri Garat Meg Lemonnier
Baron fils Dranem
TARIF RÉDUIT

PERDU

bracelet en or pour dame. Souvenir. Le rapporteur contre récompense à Bariswil, route Neuve, Fribourg.

Café-Restaurant-Pension

A VENDRE

belle salle de café moderne, salle à manger, cuisine, cave, 7 chambres, grand jardin ombragé, vue magnifique sur les Alpes et le Léman, chiffre d'affaire très intéressant, pensionnaires toute l'année. Prix 65.000.—. Entrée à volonté. 15.64
S'adresser à l'agence immobilière A. Frossard, Fribourg.

MERCEDES

Cabriolet 6 cylindres, 10 CV, excellent état, à vendre faute d'emploi, à Fr. 2900.—. Ecrire s. M 19942 L, à Publicitas, Lausanne.

ON DEMANDE

à louer ou éventuellement à acheter une bonne boulangerie-pâtisserie. S'adresser sous chiffres P 15179 F, par écrit, à Publicitas, Fribourg.

« BELENJEU » Concours de mots croisés N° 2

500 francs de primes en espèces

CONDITIONS DU CONCOURS

Attention à la modification apportée à l'art. 4 des conditions

1. — Ecrivez à l'encre dans les cases blanches (une lettre par case), ajoutez au bas de la grille votre nom et votre adresse en majuscules d'imprimerie.
2. — Coupez la grille, mettez-la sous enveloppe. Ecrivez lisiblement au dos de l'enveloppe, vos noms et adresses. Affranchissez votre enveloppe et envoyez-la à l'adresse suivante :

« BELENJEU » Concours de mots croisés N° 2
FRIBOURG (SUISSE)

3. — Parallèlement, versez au compte de chèques postaux « BELENJEU » Concours de mots croisés, Fribourg, N° 11 a 1260, la somme de 1 fr.
4. — Ces problèmes ayant des variantes, comportent plusieurs solutions possibles. Chaque concurrent a le droit d'envoyer autant de solutions différentes qu'il en découvre, la première sur une grille du journal, les autres sur grilles de son choix. Eventuellement, à titre de simplification pour les concurrents, les différentes solutions pourront faire l'objet d'un tableau clair et précis. Mais à chaque grille doit correspondre le versement d'un montant de 1 fr. au compte de chèques « BELENJEU ». Toutes les grilles doivent être envoyées dans la même enveloppe.
5. — Les solutions devront être parvenues à destination au plus tard, **mardi 6 décembre, à 10 heures du matin**. Tout envoi parvenant après ce délai n'a plus droit au concours.
6. — La solution gagnante sera publiée ici, **mardi 13 décembre**. Elle est déposée sous pli cacheté chez M^e Blanc, notaire, à Fribourg, sous le contrôle duquel il sera procédé à l'ouverture du pli, immédiatement après la clôture du concours.
7. — Les concurrents auront à vérifier eux-mêmes s'ils ont envoyé la solution conforme, et les gagnants devront se faire connaître par lettre ou carte adressée à « BELENJEU », Concours de mots croisés, N° 2, Fribourg (Suisse), de façon à ce que lettre ou carte parvienne au plus tard **mardi 20 décembre**. Tous gagnants qui n'observent pas les conditions ci-dessus seront éliminés de plein droit. Les primes seront envoyées aux gagnants, par mandat postal, le mardi 27 décembre.

8. — S'il y a plusieurs gagnants, le prix sera divisé en parts égales.
9. — Toute réclamation éventuelle devra être accompagnée d'un montant de 1 fr. pour frais d'examen. Le montant sera retourné si la réclamation est fondée.
10. — Aucune responsabilité ne peut être assumée par la Direction pour les solutions qui seraient arrivées trop tard ou auraient été égarées par la poste.
11. — L'inobservation d'une quelconque des conditions ci-dessus supprime tout droit au concours.
12. — En cas d'erreur, dans la grille ou le questionnaire, les rectifications seraient publiées dans ce journal, le jeudi après le concours.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1		O											
2		D											
3		L	E	R	M	E	L	E	U	C	A		
4		O											
5		N											
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													

Nom :
Prénom :
Adresse :
Nombre de solutions que vous envoyez :

REPRODUCTION INTERDITE

N.-B. — Sauf le cas où le contraire est suffisamment indiqué (par exemple : abréviation, termes étrangers très connus, etc.), tous les mots à trouver sont dans le « Petit Larousse illustré », édition 1932. On ne tient pas compte des accents, cédilles, trémas; les lettres composées s'écrivent distinctes, par exemple : B - O - E - U - F.

QUESTIONNAIRE POUR LE REMPLISSAGE DES GRILLES

- HORIZONTALEMENT :**
1. — Se trouve à la tête d'un pays.
 2. — Nécessaire à la couturière. — Patrie d'Abraham. — Surtout porté par les charretiers.
 3. — Cardinal, ministre du roi d'Espagne Philippe III. — Cap à l'extrémité de l'Italie.
 4. — Embarcation étroite. — ...et approuvé.
 5. — Qui occasionne des frais (au féminin). — Conjonction très usitée.
 6. — Fera la lecture. — Se fondit par l'action de la chaleur.
 7. — Interjection qui sert à appeler. — Espace sablé au centre des cirques.
 8. — La campagne en donne des spécimens. — Pronom indéfini.
 9. — Dernière note de la gamme. — Ancien nom de l'Irlande.
 10. — Os décharnés et desséchés d'hommes ou d'animaux morts. — Ville légendaire de Bretagne chantée par Lalo.
 11. — Adj. féminin. — Note de musique. — Article féminin.
 12. — Qui contient des erreurs (féminin). — Adv. de négation.
 13. — Pénible. — Reine des fleurs.
- VERTICALEMENT :**
1. — Ville industrielle. — A l'audace.
 2. — Monument d'Athènes où se faisaient les concours de musique et de poésie. — Soldat de cavalerie légère dont l'uniforme fut primitivement emprunté aux Hongrois.
 3. — Oiseau à livrée sombre. — Composent le squelette. — Petit ruisseau.
 4. — Sable de plage légèrement argileux employé pour l'amendement des terres. — Le laboureur de la fable en avait un caché dans son champ.
 5. — Chemin bordé de maisons. — Ecole d'infanterie (abrév.). — Lieu souterrain d'où l'on extrait des métaux.
 6. — Question réservée (abrév.). — Ferme. — Banal.
 7. — Pêcheur de sardines.
 8. — Bois noir dur et pesant.

Solution du concours N° 1 paru le 15 novembre

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	T	A	S	B	S	O	L	B	A	C			
2	O	N	C	A	N	E	R	F	A	R	O		
3	R	A	V	I	N	N	T	I	R	E	R		
4	D	A	E	D	E	S	A	N	A	N			
5	R	A	B	L	E	I	L	L	Q	U	E		
6	E	N	R	A	B	B	E	U	S				
7	A	E	F	I	L	O	N	E					
8	A	S	D	O	L	E	N	T	E				
9	L	T	E	L	E	S	P	A	L	T			
10	A	G	E	A	V	I	S	I	L	H			
11	R	E	R	I	T	R	U	E	L	E	V	E	
12	M	C	O	R	M	E	M	E	N	A	S		
13	E	B	E	N	E	S	U	E	R	E			

CINÉMA CAPITOLE FRIBOURG
Jeudi 1^{er} décembre, à 10 h. 30
Jeudi 1^{er} décembre, à 15 h.
Jeudi 1^{er} décembre, à 20 h. 30

L'Appel de la Montagne

Il sera délivré un billet gratuit sur simple présentation d'une tablette Milka Suchard à 50 cts.

LOCATION DÈS LE 28 NOVEMBRE, de 17 à 22 heures.
Le soir, à 20 h. 30, les enfants au-dessous de 16 ans ne sont pas admis

Chaque ménagère doit savoir...
qu'elle s'épargne temps et peine en cuisant dans son légume une de nos délicieuses saucisses de Payerne : saucisson, saucisse aux choux ou saucisse au foie. Rien n'est plus nourrissant et plus avantageux.

Grande Charcuterie Payernoise S.A.
Succursale de FRIBOURG
(Joseph Godel, gérant), boulevard de Pérolles, 8. Téléphone 14.69.
IL VAUT LA PEINE DE SE DÉRANGER pour une TELLE QUALITÉ!

Charles Rivier, radio en gros et détail
vous offre les dernières nouveautés en appareils de

RADIO

ARIZONA, le merveilleux petit poste à 5 lampes, très sélectif, haut-parleur électro-dynamique; élimine Sottens parfaitement : Fr. 295.—
ARIZONA, A-6, nouveau modèle à 6 lampes, grandes et petites ondes Fr. 390.—
PHILIPS Super-Inductance Fr. 365.—

Vente avec facilités de paiement (abonnements), sur demande, depuis Fr. 15.— à 25.— par mois.
Catalogues et renseignements gratuits.

Maison CHARLES RIVIER, radio
Au Disque d'Or
58, rue de Lausanne FRIBOURG
ON CHERCHE DES REVENDEURS SÉRIEUX

Almanach Vermot
Fr. 2.20
Librairies catholiques
130, Place Saint-Nicolas,
et Pérolles, 38, Fribourg

La clinique dentaire
est actuellement installée
Rue de Romont, 18
(au 2^{me} étage du Café de la Paix.)
Procédés **ULTRA-MODERNES** pour travaux de tous genres. Rayons X.
Installations spéciales pour la pose de dents artificielles
Docteur E. DESCOMBES

ON DEMANDE
à louer ou éventuellement à acheter une jolie petite maison en campagne.
S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 15455 F.

A vendre
un four à pain, 12 miches, état neuf, faute d'emploi.
S'adresser à M. Joseph Rouiller-Siffert, Prez-vers-Noréaz (Fribourg). 15402

Boucherie du Stalden 5,
HOFSTETTER. 15448
GRANDE BAISSE
sur le veau
1 franc la livre
Téléphone 11.53

A louer pour 1933
et années suivantes
les pâturages du PETIT CHALET NEUF et des VILLIEUX DES MOINES, vallée de la Trême.
Pour renseignements et traiter, s'adresser à M. Pierre Despond, à Bulle. 3272 B

SOCIÉTÉ DES CONCERTS — FRIBOURG
Salle du Capitole
2^{me} CONCERT
Dimanche, 4 décembre 1932, à 17 h.
LE QUATUOR LENER de Budapest
Au programme : Beethoven, Borodine, Haydn.
Abonnement aux 3 concerts : places numérotées, Fr. 10.—; places non numérotées, Fr. 7.50.
Prix des places : entrées 6 et 4 fr., impôt en plus.
Réductions pour les étudiants. 15440
Location au magasin de musique L. von der Weid, 29, rue de Lausanne

Vente juridique de bétail
Vendredi, 2 décembre 1932, dès 14 heures, devant l'écurie de M. Alfred Brennimann, rue Marcello, à Fribourg, l'office vendra, au plus offrant et au comptant : 5 vaches et 2 génisses dépendant de la faillite d'Alfred Tröhler, fermier, à Marly-le-Petit. 15549
Office des faillites de la Sarine.

Confections pour dames
Magnifique assortiment en manteaux, robes, blouses, jupes, articles tricotés, etc. Prix modérés.
Tissus en tous genres. J. MONNEY,
29, avenue de la Gare, Fribourg.

Bon voyageur
EST DEMANDÉ PAR IMPORTANTE MAISON
de tissus & confections
DE LA PLACE
pour visiter la clientèle particulière des districts de la SARINE, GLÈNE, BROYE, LAC, SINGINE et GRUYÈRE.
La connaissance des deux langues est exigée, ainsi que de bons certificats.
Faire offres écrites sous chiffres P 39-13 F, à Publicitas, Fribourg, avec photo.

Remise de commerce
A remettre immédiatement un commerce de chaussures, bien situé, ayant clientèle assurée. Pour traiter, s'adresser à l'Office des faillites de la Gruyère, à Bulle. 34-108 B

GRANDE BAISSE
sur le VEAU
Viandes de 1^{re} qualité, à bas prix
Boucherie GRUMSER
Rue de Romont, 9 Téléphone 1025

Jeune homme 1 mobilier
Fr. 390.—
très recommandable, dix-sept ans, demande place dans bonne maison de commerce, pour apprendre la langue allemande. S'adresser sous chiffres P 41450 F, à Publicitas, Fribourg.

AUTO
Cond. int. Essex super six 13 CV en parfait état, à vendre pour cause achat de camion.
S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous P 41440 F.

A LOUER
à Romont, pour février prochain ou date à convenir. LOCAL SPAEUX et bien situé, avec jolie chambre attenante et dépendances, pouvant servir de bureau ou de magasin. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 15461 F.

Jeune fille catholique, suisse allemande, avec bonnes notions de la langue française, cherche place comme

Fille de salle
ou éventuellement comme sommelière.
S'adr. sous P 15453 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande un jeune homme comme
VACHER
pour 8 vaches. Entrée à Noël.
S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 15454 F.

JEUNE HOMME
20 ans, pas très fort, demande place pour Noël comme domestique, sachant aller avec les chevaux.
S'adresser sous chiffres P 41447 F, à Publicitas, Fribourg.

On placerait
à la campagne dans une gentille famille HOMME de 55 ans sachant traire. Bons soins et vie de famille préférés au salaire.
S'adresser offres sous P 41448 F, à Publicitas, Fribourg.

Très bonnes occasions
en meubles rembourrés et tapis : 1^{er} canapé, fauteuil et 3 chaises assortis; 2^e canapé Louis XV, moquette rouge; 3^e 2 fauteuils assortis, et diverses chaises; 4^e divans, divans tures et tapis de 3x2,25 m., 1 milieu de salon de 5x3,30, à très bas prix. 165-13
Au Magasin Prince, Grand rue, 38, Fribourg, tél. 12-18

A LOUER
tout de suite, 1 maison, 3 chambres, cuis., chambre à lessive, atelier, grand jardin avec clapier et poulailler, à 15 m. de la gare, bien située, prix modéré.
S'adresser sous chiffres P 15446 F, à Publicitas, Fribourg.

24 poses
à vendre, belle situation, grand bâtiment, pont fosse à purin avec vanne, prix : Fr. 50.000.—. 15-66
S'adresser à l'agence immobilière A. Frossard, Fribourg.

On demande
jeune fille dans une boulangerie à la campagne, pour aider au ménage et auprès des enfants.
S'adresser sous chiffres P 41446 F, à Publicitas, Fribourg.